



EPAGE du bassin *Viaur*

2023-2028

Contrat de Rivière VIAUR III

Dossier définitif
Diagnostic de territoire



EPAGE Viaur
10 Cité du Paradis - 12800 NAUCELLE
05.65.71.12.64 - contact@epage-viaur.com
<https://www.epage-viaur.com>

Sommaire

Informations aux lecteurs	P 1
Préambule	P 2
Présentation générale	P 3
Analyse globale de l'état des milieux aquatiques	P 10
Analyse des milieux aquatiques selon les composantes étudiées	P 18
Pressions et usages de la ressource en eau	P 28
Principales perspectives d'évolution	P 18
Logique d'action du Contrat de Rivière Viaur III	P 18

INFORMATIONS AUX LECTEURS



Diagnostic de territoire : Synthèse actualisée de l'état des lieux du SAGE Viaur et Diagnostic territorialisé

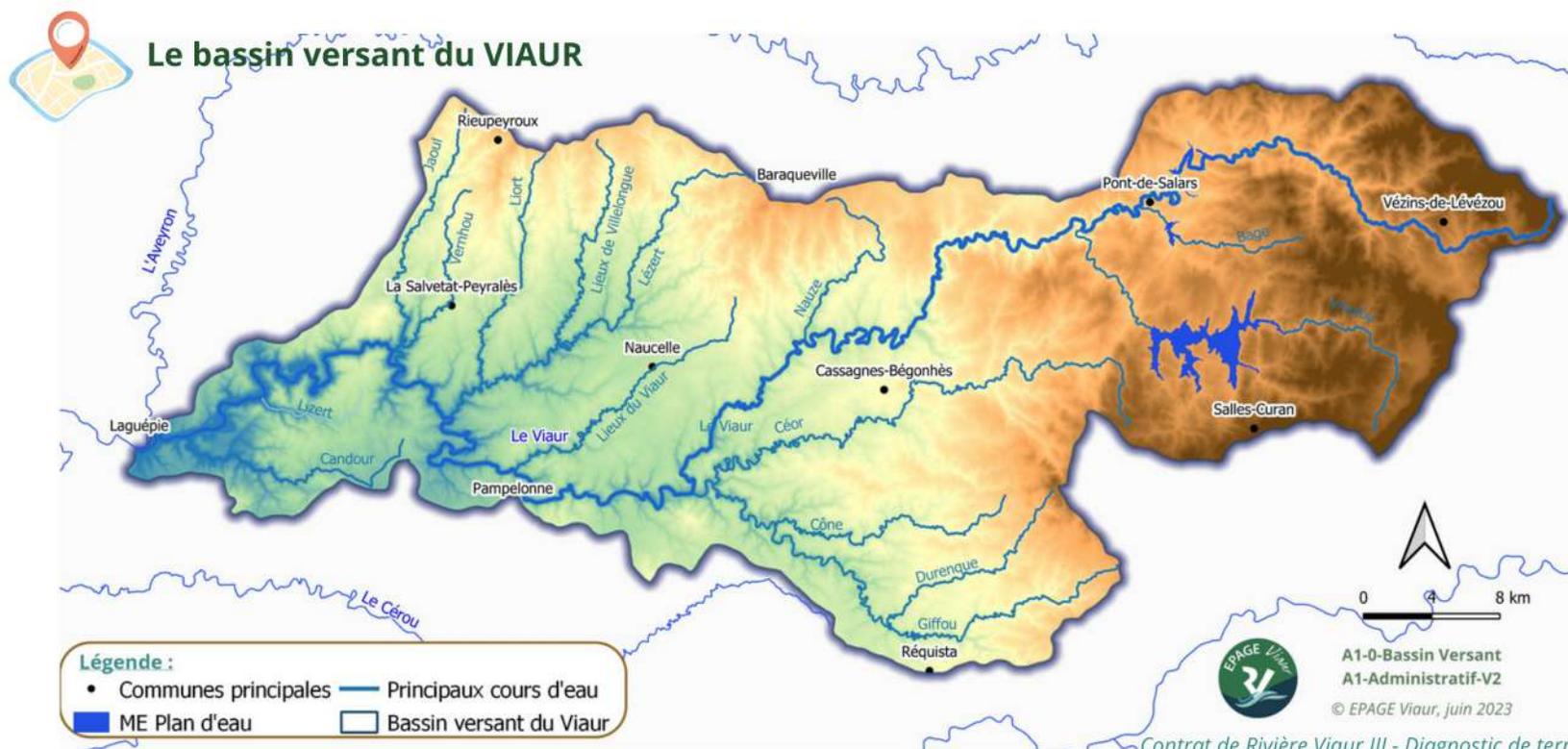
Dans le cadre de l'élaboration du SAGE Viaur, un diagnostic de territoire a été réalisé en 2015 et actualisé en 2019.

Le Comité de Rivière du Viaur, dont la composition est identique à la composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE, a fait le choix de présenter pour ce nouveau Contrat de Rivière Viaur III, une synthèse actualisée du diagnostic de territoire élaboré pour le SAGE Viaur afin de faciliter la lecture et l'appropriation des informations.

Ce travail a été complété par l'élaboration d'une expertise territoriale. Ce diagnostic local, mené dans le cadre de l'association des syndicats de bassins versants du Tarn Aveyron est présenté dans le document joint : "Diagnostic territorialisé VIAUR". Il intègre de nombreuses données acquises localement et apporte une analyse plus fine et plus précise, plus locale, de l'évaluation des pressions s'exerçant sur nos cours d'eau au regard de leur potentiel intrinsèque.

Ainsi le diagnostic de territoire présenté ci-après est la synthèse actualisée de :

- l'ensemble des informations recueillies lors de l'élaboration du SAGE Viaur,
- l'expertise locale intégrant des données complémentaires de terrain.



Synthèse et actualisation de l'Etat des lieux du SAGE Viaur

Diagnostic territorialisé par sous bassin (cf. document complémentaire))

PREAMBULE

Le bassin versant du Viaur , un territoire de projets



CONTEXTE

Depuis plus de 25 ans le bassin hydrographique du Viaur fait l'objet de programmes d'actions, de planification qui ont permis de fédérer les acteurs et de mener à bien des opérations d'amélioration et de reconquête de nos cours d'eau.

- **Deux contrats de rivière :**

- Contrat de Rivière Viaur I : de 2000 à 2005. Ce premier programme a permis de fédérer l'ensemble des acteurs autour de projets communs et ambitieux. Il a notamment favorisé la création d'un syndicat unique à l'échelle du bassin versant du Viaur : le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur créé en 2004.

- Contrat de Rivière Viaur II : de 2008 à 2012. Ce second programme d'action, a permis de continuer le travail engagé au cours du premier programme mais aussi d'aborder de nouveaux sujets avec notamment le développement du volet agricole dans le cadre de l'opération Agri Viaur.

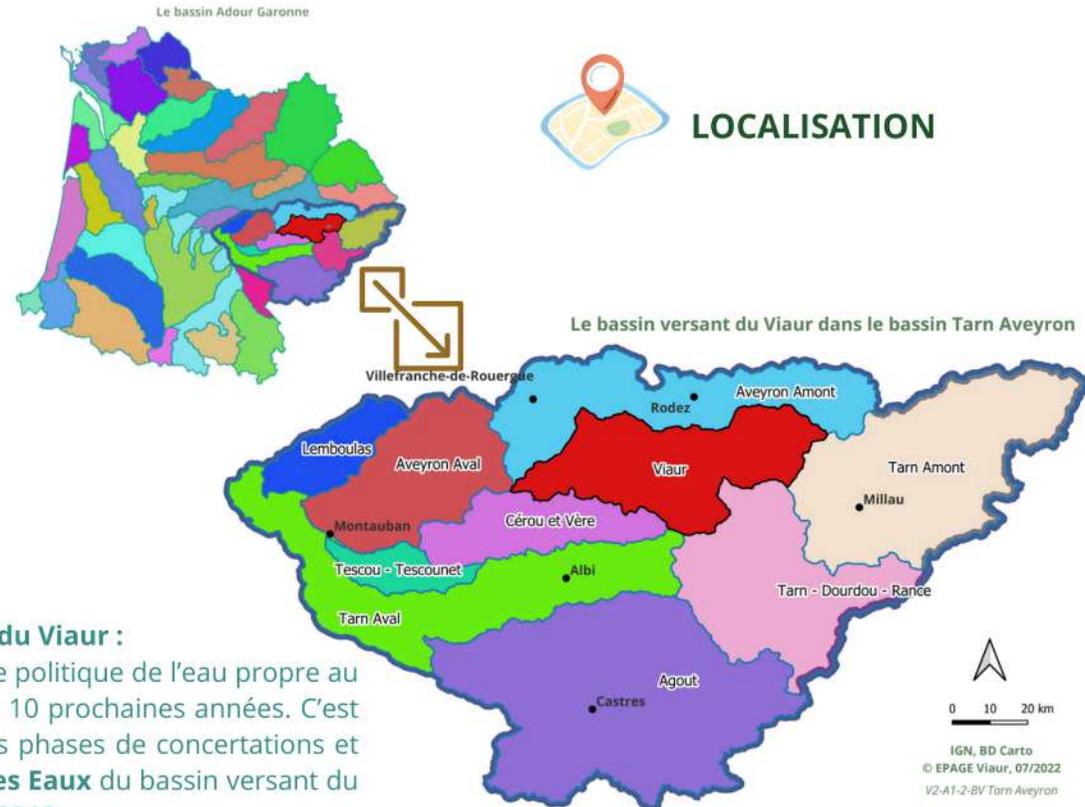
Ces deux contrats de rivière ont mobilisé un grand nombre d'acteurs autour de projets communs qui se sont concrétisés par un investissement total sur cette dizaine d'année d'environ 40 millions d'euros.

- **Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Viaur :**

Les acteurs du territoire ont souhaité définir ensemble une politique de l'eau propre au bassin versant ; des lignes directrices communes pour les 10 prochaines années. C'est ainsi que le projet de SAGE a vu le jour. Après de longues phases de concertations et d'échanges, le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux** du bassin versant du Viaur a été validé par l'arrêté inter préfectoral du **28 mars 2018**.

- **Une association des syndicats de bassin Tarn Aveyron :**

Afin de répondre aux besoins de nos territoires, les 10 syndicats de bassin versant existants à l'échelle du bassin Tarn Aveyron se sont organisés en Association des Syndicats de Bassin Versant Tarn Aveyron. Cette association a pour objet de mutualiser des services existants (extension du service "BD Eau et SIG") et de répondre à de nouvelles thématiques émergentes et communes (accompagnement des collectivités dans leur programmes d'aménagement de l'espace, réalisation de l'outil de diagnostic territorial, tableau de bord des SAGES, évaluation des besoins et ressources disponibles...). Cette organisation permet également de disposer d'un espace d'échanges, de coordination afin de définir une stratégie territoriale répondant aux enjeux locaux et pouvant être politiquement portée à des échelles territoriales plus importantes (échelle bassin Garonne par exemple).



Un bassin hydrographique de 1561 km²

Deux Contrats de Rivière

Un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

PRESENTATION GENERALE



LA GOUVERNANCE : le territoire

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur a été reconnu Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux - EPAGE - par Arrêté Inter préfectoral en date du 5 août 2019.

Cette reconnaissance ne modifie ni les statuts, ni le fonctionnement du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur, il s'agit simplement d'une reconnaissance de l'Etat attribuée au SMBV Viaur, au vu de plusieurs critères :

- Son territoire de gestion, couverture intégrale du bassin hydrographique
- Les compétences exercées sur ce territoire
- L'organisation de la structure, ses capacités techniques et financières qui sont le socle de sa capacité à agir : son personnel qualifié et son budget

L'EPAGE Viaur regroupe aujourd'hui 19 membres :

- 14 EPCI à fiscalité propre (voir carte ci-dessous)
- 5 Structures prélevant pour l'alimentation en eau potable sur le bassin versant du Viaur : Syndicat Mixte du Lézérou Ségala ; CA Grand Rodez (ville de Rodez) ; SMAEP du Viaur ; SIAEP du Liort Jaoul ; Pôle des EAUX du Carmausin

Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP)



EPAGE Viaur

100 % du bassin hydrographique

85 communes
14 EPCI-FP
3 départements

5 structures préleveurs-distributeurs pour AEP

Solidarité financière totale

PRESENTATION GENERALE



LA GOUVERNANCE : les compétences

Depuis 1998, plusieurs modifications de statuts ont été réalisées. Dernière en date, la modification entérinée par **l'arrêté inter préfectoral du 31 mai 2022** définit le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur comme un syndicat mixte fermé à la carte disposant de 2 cartes établies comme suit :

- **Carte A : Gestion de l'Eau dans son milieu naturel** (Carte ouverte aux EPCI-FP concernés par le bassin hydrographique du Viaur) comprenant :

- Volet 1 : la compétence GEMAPI telle que définie au I de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement

- Volet 2 : des missions complémentaires :

→ Animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

→ Accompagner la gestion quantitative de la ressource en eau (hors alimentation en eau potable)

→ Renforcer le suivi quantitatif et qualitatif de la ressource en eau et des milieux aquatiques (hors alimentation en eau potable et hors sites industriels et miniers)

→ Valoriser les richesses naturelles, le petit patrimoine bâti lié aux milieux aquatiques et les activités de loisirs liées à l'eau

Ces deux volets (1 et 2 de la carte A) sont indissociables. L'adhésion des EPCI-FP (Communautés de Communes ou Communauté d'Agglomération) s'entend donc globalement sur la carte A.

- **Carte B : Assurer la protection de la qualité des ressources en eau destinées à l'alimentation en eau potable (hors distribution)**

Carte exclusivement ouverte aux structures gestionnaires de l'AEP et utilisant une ressource sur le bassin versant du Viaur.

Compétences :



GEMAPI
et

complémentaires
(indissociables)

Protection de la
qualité des
ressources
destinées à
l'alimentation eau
potable

PRESENTATION GENERALE



LES OPERATIONS MENEES

Depuis sa création en 1998, le syndicat à mené et mène de nombreuses opérations dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques :

- Contrat de Rivière Viaur I (2000-2005)
- Contrat de rivière Viaur II (2008-2012)
- SAGE Viaur validé par arrêté inter-préfectoral en date du 28 mars 2018
- Trois Plans Pluriannuels de Gestion des cours d'eau
- Opération AGRI VIAUR à destination du monde rural
- Programmes d'Actions Territoriaux (PAT) : Cône Durenque et Jaoul terminés ; Nauze-Congorbes et Vioulou Amont en cours
- Paiements pour Services Environnementaux (amont du BV)
- Etude coordonnée continuité écologique : étude de 16 ouvrages (liste2)
- Effacement de plusieurs ouvrages (liste 2 et hors liste)
- Schéma de prévention des inondations bassin Viaur
- Programme d'Actions de Prévention des Inondations d'Intention bassin Viaur
- PPRI Céor-Giffou validé en 2015
- CATZH Viaur : Conseil, Assistance et appui technique aux propriétaires et usagers, Inventaire, gestion et restauration des zones humides
- Programme de restauration des zones humides de têtes de bassin
- Animation NATURA 2000 Lézéou et co-animation NATURA Vallée du Viaur
- Suivi et gestion des espèces remarquables (écrevisses, moules), de la biodiversité « ordinaire » et des espèces envahissantes
- Accompagnement des collectivités du territoire :
 - Gouvernance Assainissement, AEP et Pluvial
 - Plan de désherbage « zéro phyto », investissements
 - Programme de réduction de la vulnérabilité aux inondations
- Accompagnement de 14 campings sur le volet assainissement (plus de 3M€ de travaux),
- Nombreuses opérations de communication, de sensibilisations grand public et scolaires , fête du Viaur
-



Connaissance du territoire et des acteurs locaux

Implanté sur le territoire

Porteur de nombreux programmes d'actions

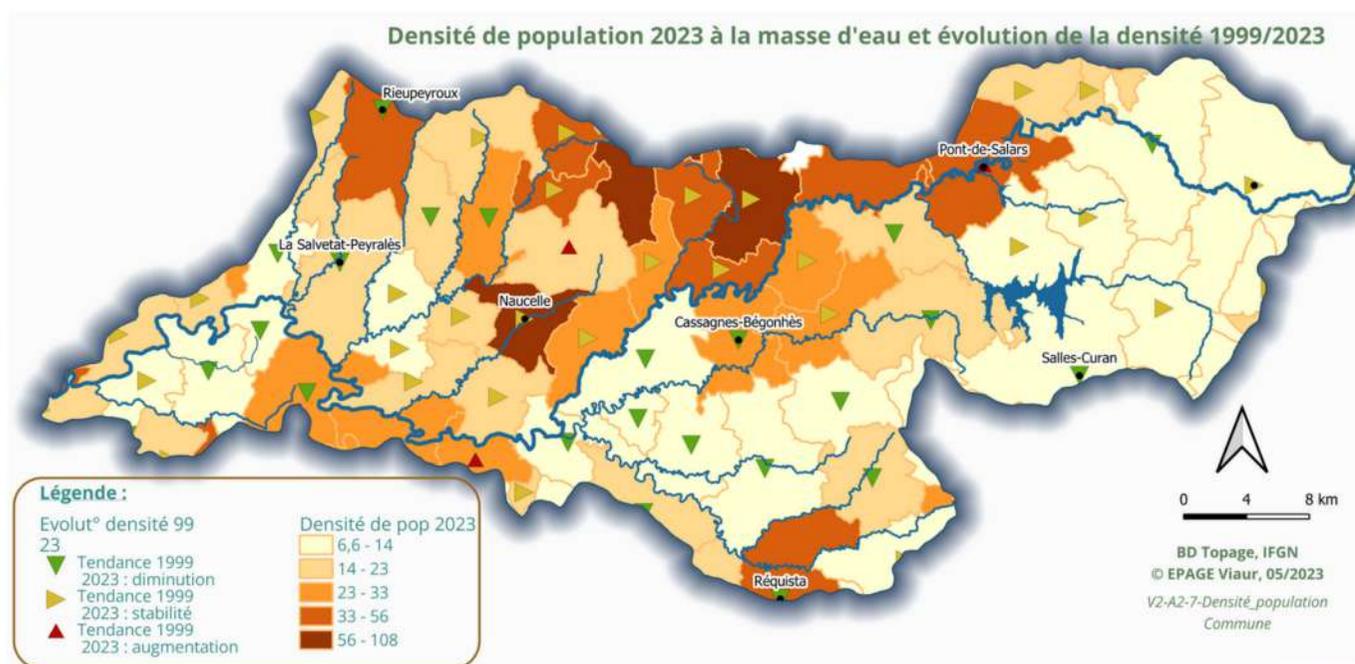
PRESENTATION GENERALE



CARACTERISTIQUES GENERALES DU BASSIN VERSANT DU VIAUR

Le territoire ; contexte humain et économique :

- Le Viaur : source au Puech del Pal 1200 m d'altitude (région naturelle du Lévézou) ; après avoir parcouru environ 163 km, il conflue avec la rivière Aveyron à 150 m d'altitude.
 - Le bassin versant est composé de nombreux petits cours d'eau : 110 cours d'eau nommés pour un réseau hydrographique total d'environ 2500 km source BD Topo.
 - La pluviométrie annuelle varie de 1 200 mm sur le Lévézou à 800 mm sur le Ségala.
 - 37 % du territoire présente des pentes supérieures à 15 %.
 - Pas de nappe d'accompagnement mais un fonctionnement "alluvial" sur la partie aval ; la ressource en eau provient d'un aquifère de fracturation, de nappes perchées et des zones humides.
 - Le territoire couvre 85 communes de trois départements : Aveyron, Tarn et Tarn et Garonne pour une superficie de 1 561 km².
 - Habitat peu dense et dispersé ; territoire peu peuplé : 22 habitants au km² avec une densité plus élevée sur le secteur aval. Population estimée sur le bassin versant 34 402 habitants population légale au 01.01.2023 (population 2020).
 - Territoire à forte vocation agricole : 76 % de l'espace est consacré à l'agriculture.
-
- Forte empreinte de l'usage hydroélectrique : 384 km² du bassin amont sont impactés et de grands linéaires sont soumis à un débit réservé sur les axes principaux du Viaur et du Vioulou. (Complexe hydroélectrique du Pouget).
 - Deux grands axes routiers structurent le territoire : RN 88 et D 911.
 - Peu d'activités industrielles.
 - Activités touristiques concentrées sur les deux mois d'été et localisées pour leur majorité autour des grands lacs du Lévézou.



1561 km²

2500 km de Cours
d'eau (BT Topo)

Territoire rural :
34 300 habitants

Densité 22
habitants/km²

76 % de la surface
consacrée à
l'agriculture

PRESENTATION GENERALE



CARACTERISTIQUES GENERALES DU BASSIN VERSANT DU VIAUR

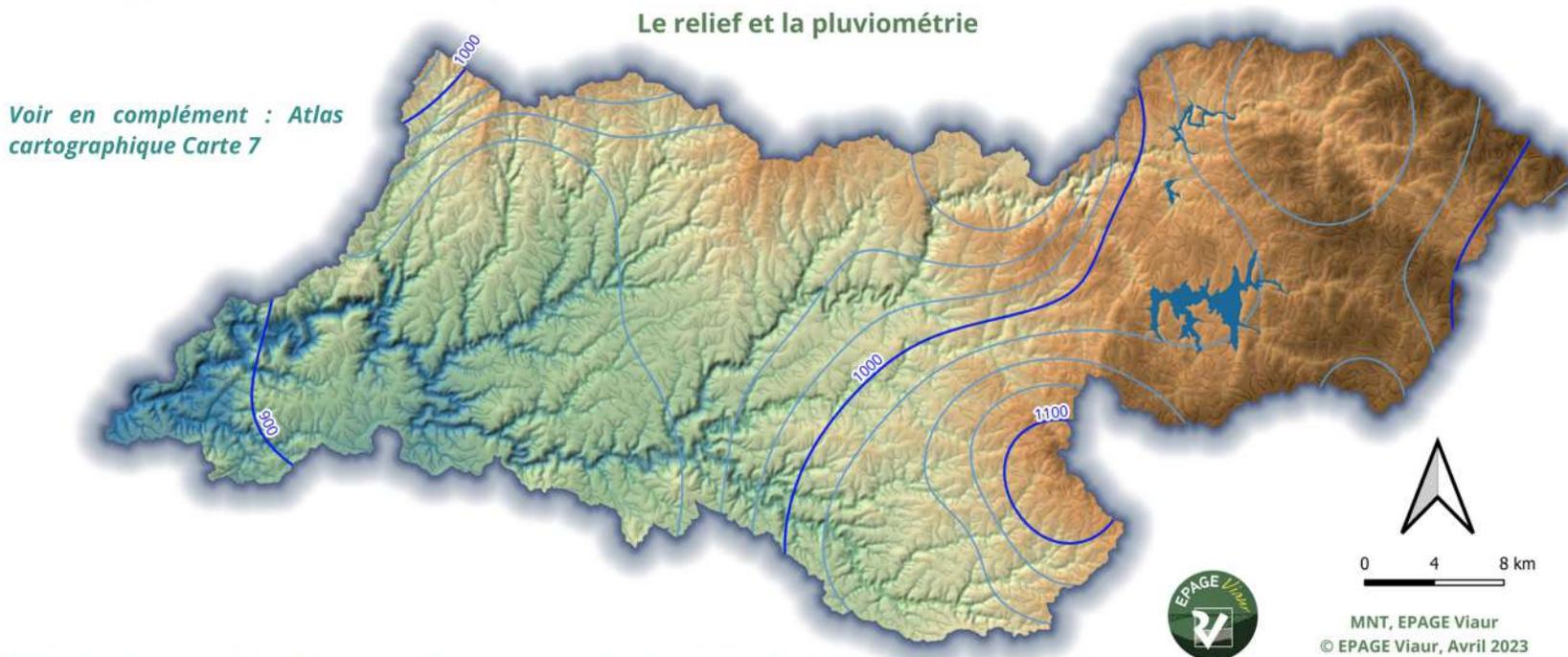
Facteurs abiotiques : relief, géologie, climat

Véritable **carrefour bioclimatique**, le bassin versant du Viaur se situe au point de rencontre de plusieurs grands domaines biogéographiques. Sa localisation aux confins du bassin Aquitain, sur le contrefort méridional du Massif Central et à proximité de la région méditerranéenne permet en effet la convergence des influences atlantique, montagnarde et méditerranéenne. L'orientation Est-Ouest de la vallée favorise à la fois la pénétration de l'influence atlantique ainsi que la différenciation d'un versant orienté plein Sud avec un autre, moins exposé, car tourné vers le Nord. Cette diversité s'exprime également au travers de la **géomorphologie** du territoire, avec une altitude culminant à plus de 1150 mètres à la source du Viaur au Puech del Pal, pour atteindre 150m au niveau de la confluence avec l'Aveyron. Le bassin versant présente des variations de pentes importantes, avec des plateaux au relief doux au niveau des secteurs amont, contrastant avec des vallées encaissées aux versants parfois abrupts. **La combinaison des influences et du relief** se traduisent par un gradient Est-Ouest de température et de pluviométrie. A l'amont du bassin versant, la pluviométrie moyenne dépasse les 1100mm pour une température moyenne inférieure à 10°C. Plus à l'Ouest, vers l'aval, les précipitations moyennes annuelles sont plus proches de 900mm, voir en deçà localement, alors que la température moyenne est plutôt de 12°C. Enfin, la **géologie** est également un facteur exerçant une influence marquée. Le bassin versant est dominé par un substratum schisto-gneissique qui confère aux sols une certaine acidité et une relative pauvreté en éléments nutritifs, surtout sur les versants. On notera cependant la présence, au niveau de la bordure orientale du bassin versant, des insertions calcaires (grès et marnes) qui exercent une influence originale, bien que très localisée, sur les milieux naturels.

Carrefour
Bioclimatique

Altitude de
1150m à 150 m

Contrefort
méridional du
Massif Central



Voir également Atlas Cartographique : carte n°5 - La géologie du bassin versant du Viaur

PRESENTATION GENERALE



CARACTERISTIQUES GENERALES DU BASSIN VERSANT DU VIAUR

Régions naturelles et habitats

La combinaison de ces facteurs abiotiques permet, au sein du bassin du Viaur, la présence de deux régions naturelles bien individualisées : **Ségala et Lévézou.**

A l'amont du bassin, le Lévézou se présente sous la forme d'un vaste plateau au relief moutonneux, principalement traversé par le Viaur et le Vioulou. Il s'agit d'un ensemble métamorphique hercynien relevé par l'Est lors de la formation de la chaîne alpine. L'étymologie est ici équivoque quant au rôle de « château d'eau » joué par ce territoire, « Lévézou » se traduisant comme la « source des êves », donc la « source des eaux ». Le réseau hydrographique, de même que le paysage, a été profondément modifié au tournant des années 50 par la construction des retenues hydroélectriques du complexe du Pouget (Pont de Salars, Bage, Pareloup). Les caractéristiques abiotiques de ce territoire contribuent à la présence d'un vaste réseau de zones humides, localement tourbeuses, donnant naissance à un nombre important de cours d'eau. Le complexe humide du Lévézou, bien qu'autrefois vraisemblablement beaucoup plus étendu, abrite aujourd'hui encore plusieurs habitats et espèces (faune et flore) à fort enjeu de conservation.



Les sources du Viaur

Sur les versants, ces ensembles humides laissent la place à des landes acidiphiles et des pelouses oligotrophes. De manière plus générale, les milieux agricoles non artificialisés et bénéficiant de longue date d'une gestion extensive, comportent des formations prairiales ou pelousaires également remarquables en termes de richesse spécifique. Ces formations font partie intégrante de l'identité du Lévézou qui porte une responsabilité certaine dans la conservation de ce type d'habitat. Ces espaces ont fortement régressé sous la pression de l'agriculture, aujourd'hui omniprésente et qui occupe près de 80% du territoire. Les espaces boisés sont dominés par le Hêtraie, en situation climacique, même si de vastes surfaces ont été consacrées depuis les années 60 à la production sylvicole.

A l'Ouest, donc vers l'aval, on progresse vers le Ségala, région naturelle moins élevée que le Lévézou. Cette région tire son nom de la pauvreté de ses sols qui n'autorisait historiquement que la culture du seigle. L'ambiance paysagère se structure autour d'une trame bocagère occupant des plateaux régulièrement découpés par des profondes vallées. Les paysages ont également été fortement modifiés par l'avènement de l'agriculture moderne, les apports d'amendements calciques et la mécanisation ayant permis la mutation vers des systèmes agricoles plus intensifs. A contrario, cette évolution a conduit au délaissement des versants pentus et des fonds de vallées, moins accessibles, qui présentent aujourd'hui un caractère relativement sauvage.

2 Régions
naturelles
Lévézou et Ségala

Nombreuses
espèces sous
statuts de
protection

PRESENTATION GENERALE



CARACTERISTIQUES GENERALES DU BASSIN VERSANT DU VIAUR

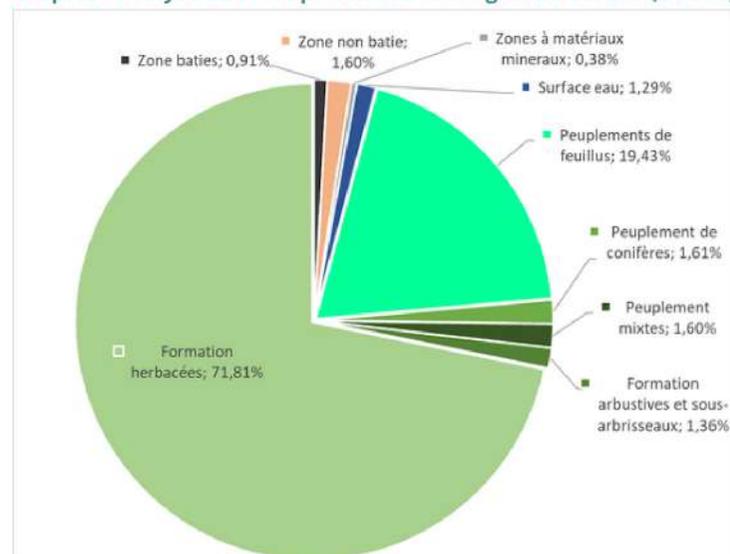
D'après l'analyse de l'Occupation des Sols à Grande Echelle (OSCGE) le bassin versant du Viaur comprend 95.8 % de surface aux sols perméables : forêts, arbustes et herbacées dont 70 % sont des surfaces cultivées déclarées à la PAC.

D'après les inventaires et la connaissance actuelle de ce territoire :

- 1323 zones humides pour une surface de 1417 hectares (cf ci-après p25 "zoom sur les zones humides")
- 45 000 hectares inventoriées en ZNIEFF (cf ci-après "zonages liés à la biodiversité")
- 9 800 hectares intégrées au réseau NATURA 2000 : Le site FR7300870 « Tourbières du Lévézou » couvrant une superficie de 490 hectares et le site FR7301631 « Vallée du Viaur » couvrant une superficie d'environ 9300 hectares

l'Occupation des sols sur le bassin versant du Viaur :

D'après l'analyse de l'occupation des sols à grande échelle (OSCGE) :



Moins de 3 % de surfaces imperméabilisées

1.3 % de surfaces toujours en eau

22.7 % de surfaces de forêts

73.2 % de surfaces arbustives et herbacées (dont 70% déclarées à la PAC)

L'occupation des sols à grande échelle



Légende :

- | | |
|--------------------------|---|
| Zones bâties | Peuplements mixtes |
| Zones non bâties | Zones à matériaux minéraux |
| Surfaces d'eau | Formations herbacées |
| Peuplements de feuillus | Formations arbustives et sous-arbrisseaux |
| Peuplements de conifères | |

IGN, BD Carto; OSCGE
© EPAGE Viaur, 07/2022
A2-4-Occupation_sols

ANALYSE GLOBALE DE L'ETAT DES MILIEUX AQUATIQUES

Les masses d'eau sur le bassin versant du Viaur

Le bon état des eaux est obtenu, pour les eaux de surface lorsque l'état écologique (ou le bon potentiel écologique) et l'état chimique sont simultanément bons. Pour les eaux souterraines, le bon état est obtenu lorsque l'état quantitatif et l'état chimique sont simultanément bons.

Sur le bassin versant du Viaur 43 masses d'eau ont été définies :

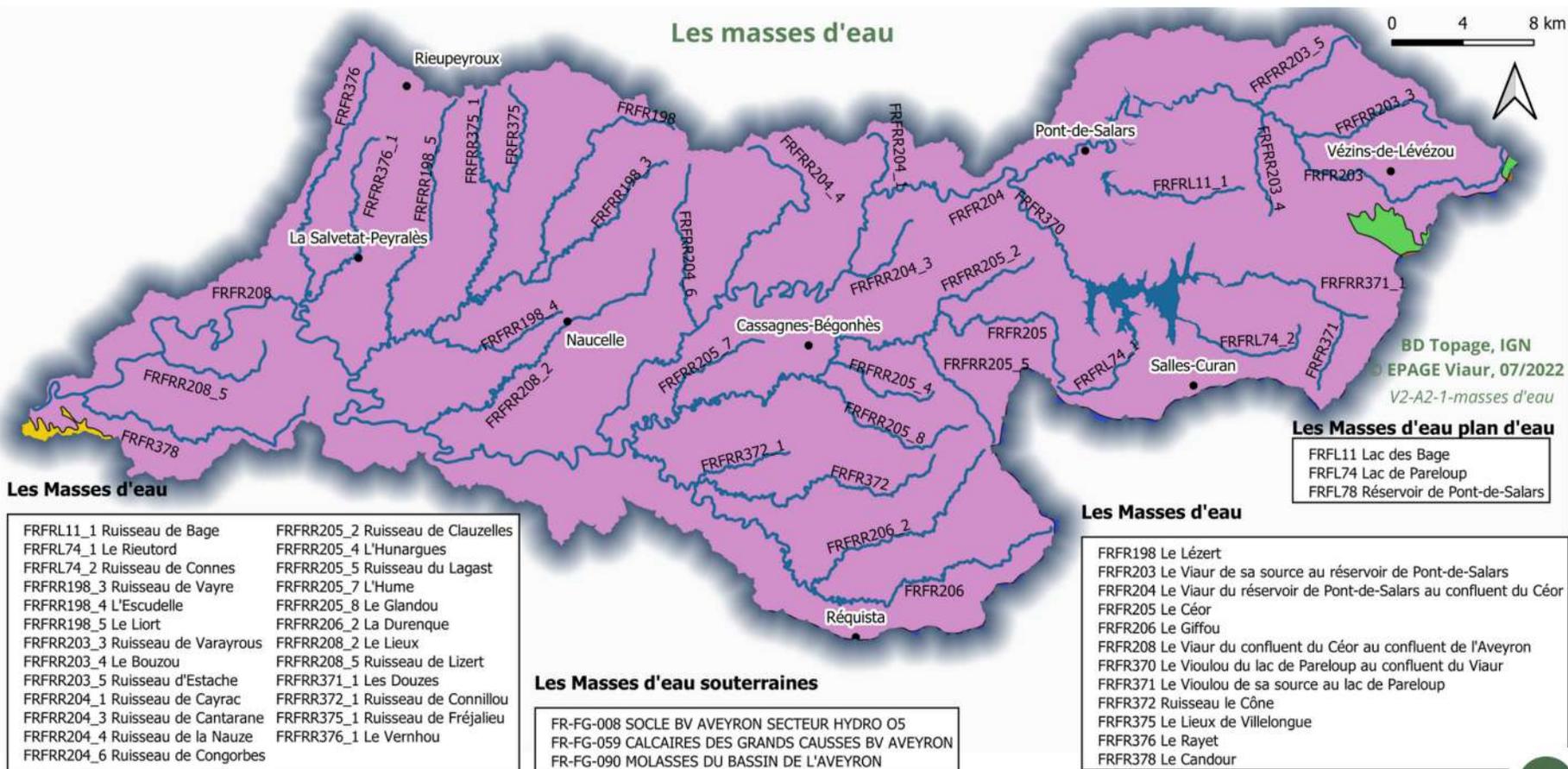
- 37 masses d'eau superficielles rivières (660 km de linéaire de cours d'eau),
- 3 masses d'eau superficielles lacs (surfaces cumulées de 14,6 km²),
- 3 masses d'eau souterraines.

43 Masses d'eau

37 ME
superficielles

3 ME Lacs

3 ME
Souterraines



ANALYSE GLOBALE DE L'ETAT DES MILIEUX AQUATIQUES



Etat des Masses d'eau selon la déclinaison de la Directive Cadre Européenne sur l'eau et du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux pour le bassin versant du Viaur

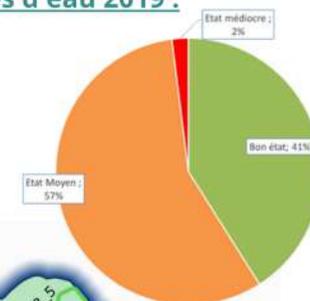
Selon l'Etat des lieux 2013 ; état des lieux initial du SDAGE 2016-2021 :

- 5 masses d'eau en bon état soit 14 %.
- 27 masses d'eau en état moyen soit 73 %.
- 4 masses d'eau en état médiocre soit 11 %.
- 1 masse d'eau en état mauvais soit 2 %.

Selon l'actualisation de l'Etat en 2015, révision de l'état des lieux initial du SDAGE 2016-2021 :

- 9 masses d'eau en bon état soit 24 %.
- 25 masses d'eau en état moyen soit 68 %.
- 3 masses d'eau en état médiocre soit 8 %.

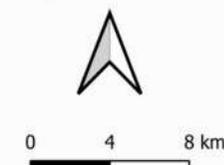
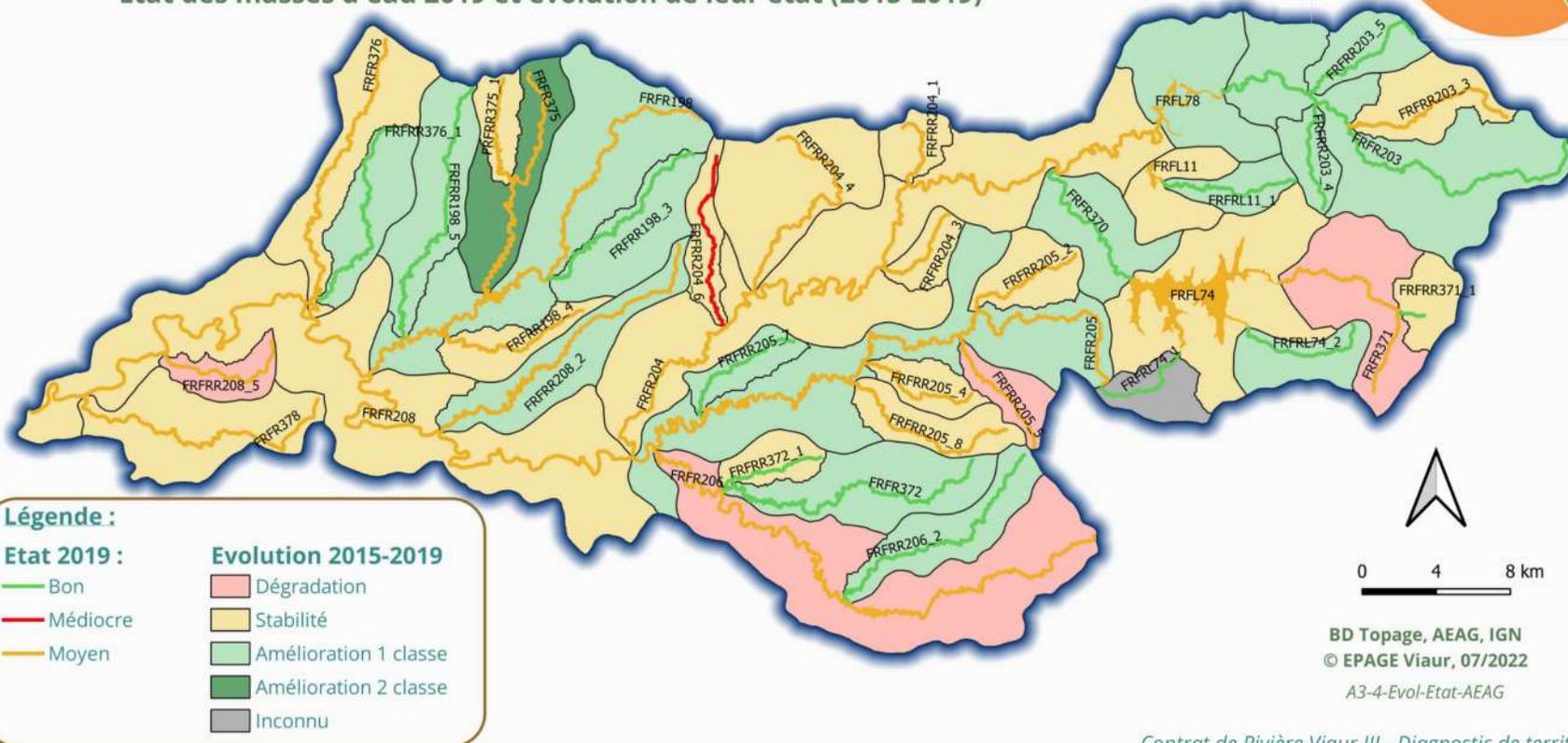
Etat des Masses d'eau 2019 :



Selon l'Etat des lieux 2019 ; état des lieux initial du SDAGE 2022-2027 :

- 15 masses d'eau en bon état soit 41 %.
- 21 masses d'eau en état moyen soit 57 %.
- 1 masse d'eau en état médiocre soit 2 %.

Etat des masses d'eau 2019 et évolution de leur état (2015-2019)



BD Topage, AEAG, IGN
© EPAGE Viaur, 07/2022
A3-4-Evol-Etat-AEAG

EDL 2019 : 37 masses d'eau superficielles :

15 ME en Bon Etat

21 ME en état moyen

1 ME en état médiocre

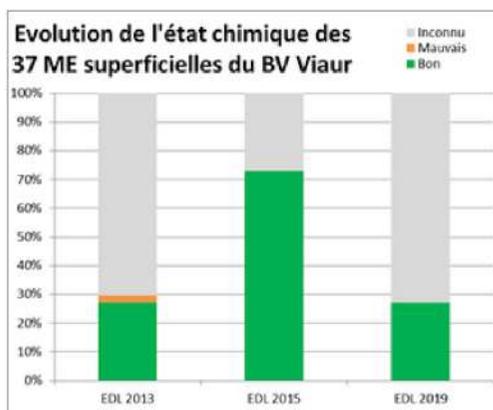
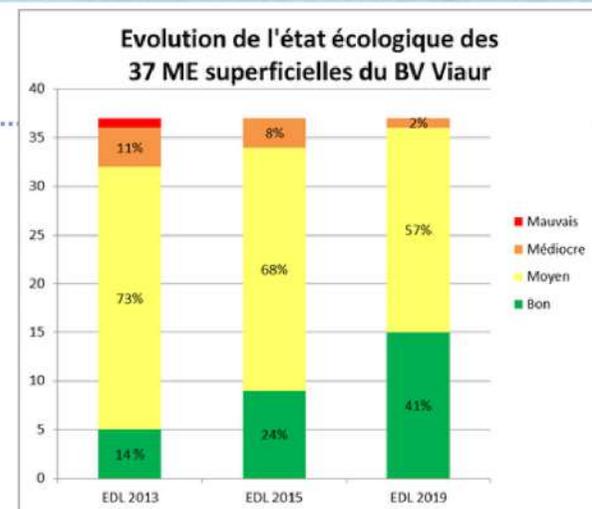
ANALYSE GLOBALE DE L'ETAT DES MILIEUX AQUATIQUES



Analyse de l'Etat des masses d'eau et de leur évolution selon la DCE

Concernant l'évolution de l'état écologique entre 2015 et 2019, on note :

- 4 masses d'eau qui se sont dégradées
- 16 masses d'eau stables
- 15 masses d'eau gain d'1 classe
- 1 masses d'eau gain de 2 classes
- 1 masse d'eau qui n'a pas pu être évaluée (pas de données 2015)



Les dégradations relevées pour 4 masses d'eau (cf ci-dessus) peuvent essentiellement s'expliquer par l'évolution des règles d'évaluation entre ces deux état des lieux : le changement le plus important, outre l'inter étalonnage européen, est lié à la prise en compte de polluants spécifiques ainsi qu'à l'évolution de certaines valeurs seuils, du fait de la prise en compte des macro invertébrés (volet qualité biologique) qui est sur le bassin versant du Viaur, le paramètre le plus souvent déclassant.

Concernant les masses d'eau souterraines :

Le bassin versant du Viaur est essentiellement concernée par la masse d'eau FR-FG-08 couvrant 98 % du territoire. Cette masse d'eau d'une superficie de 2773 km² s'étend sur le bassin Tarn Aveyron (bien plus largement que le bassin hydrographique du Viaur). Selon l'évaluation menée en 2019, un risque de non atteinte d'un bon état chimique en 2027 a été retenu. Concernant l'état quantitatif un doute de non atteinte a également été retenu.

La ME FRFG090 est essentiellement impactée par une pression "nitrates d'origine agricole" ; les pressions "phytosanitaire" et "prélèvements" sont considérées comme non significatives.

Il est important de noter que l'état de cette masse d'eau souterraine s'est dégradée sur le plan chimique depuis l'évaluation menée en 2013. Cependant son état et les pressions identifiées restent les mêmes.

Masse d'Eau	Nom de la ME	Etat Quantitatif	Etat Chimique	Pressions significative
FR-FG-008	Socle BV Aveyron Secteur Hydro O5	Bon	Médiocre	Nitrates d'origine Agricole
FR-FG-059	Calcaires des grands causses BV Aveyron	Bon	Bon	Phytosanitaire
FR-FG-090	Molasses du bassin versant de l'Aveyron	Bon	Bon	Nitrates d'origine Agricole



ME Superficielles :

Globalement amélioration de l'Etat des ME depuis 2013

Etat Chimique Bon pour 10 ME
Inconnu pour 27 ME

ME Souterraines :

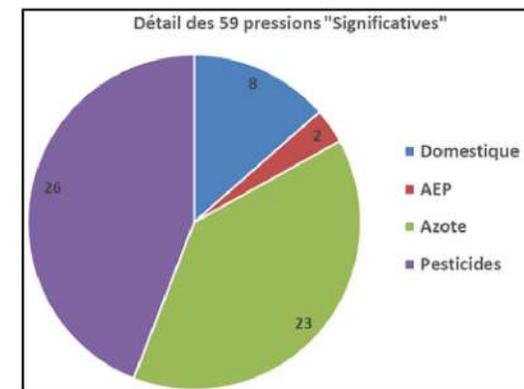
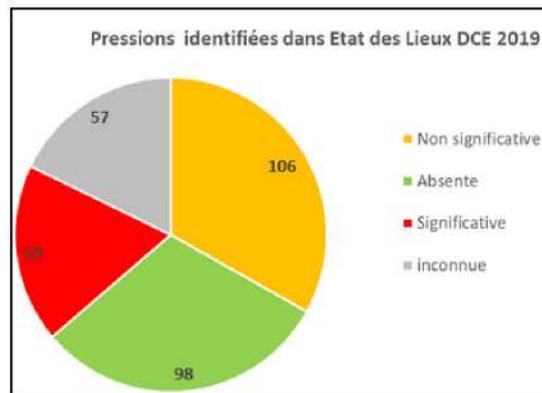
ME FRFG008 en état chimique médiocre

ANALYSE GLOBALE DE L'ETAT DES MILIEUX AQUATIQUES

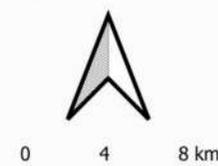
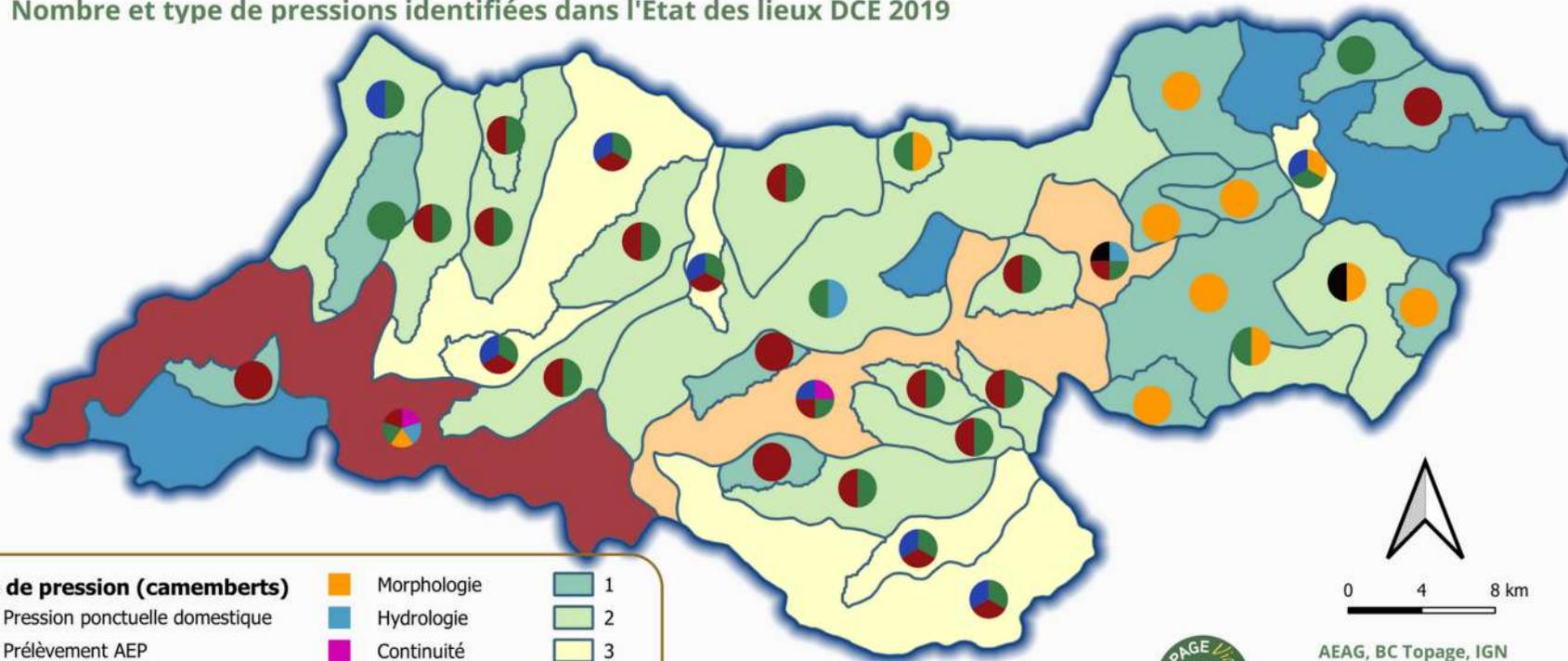
Les pressions identifiées dans le cadre de l'évaluation DCE 2019

Les pressions les plus fortes et récurrentes sur le bassin versant du Viaur sont les pressions Azote et Pesticides (49 des 59 pressions "fortes" identifiées)

Majoritairement nos masses d'eau sont soumises à des pressions multiples notamment pour la FRFR208 - Viaur Aval (6 pressions) ; FRFR205 Céor et FRFR370 Vioulou Aval (4 pressions).



Nombre et type de pressions identifiées dans l'Etat des lieux DCE 2019



AEAG, BC Topage, IGN
© EPAGE Viaur, 07/2022
V2-A3_1_nbre_type_pression_aeag



Pressions 2019

au total 59 pressions significatives s'exercent sur les 40 ME superficielles du bassin versant du Viaur

Pressions 2019

la majorité des pressions significatives sont des pressions Azote (23 ME) Pesticides (23 ME)
A noter : la pression morphologie ressort peu selon cette méthodologie

ANALYSE GLOBALE DE L'ETAT DES MILIEUX AQUATIQUES



Les pressions identifiées dans le cadre de l'expertise locale territorialisée

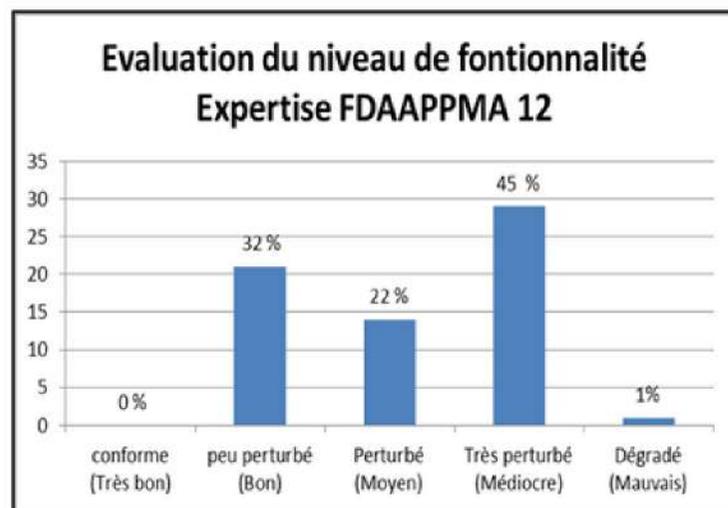
Une **expertise locale complémentaire** a été développée en partenariat avec la FDAAPPMA de l'Aveyron et d'autres syndicats de bassins. Développée initialement pour la réalisation du PDPG (Plan Départemental de Gestion Piscicole) elle a été complétée, automatisée et est toujours en évolution (intégration de nouveaux indicateurs, précision des informations...).

Cette expertise locale, présentée et partagée lors de séances de travail (Comité de Rédaction, Comité de Rivière, journées thématiques...), **n'a pas vocation à se substituer à l'état des lieux du SDAGE mais permettent d'apporter des éléments de diagnostics complémentaires sur les pressions s'exerçant et l'état des masses d'eau et cours d'eau.**

L'expertise locale réalisée s'appuie sur :

- Un découpage du bassin versant du Viaur en sous bassins hydrographiques plus petits, plus fins que les masses d'eau issues de la DCE : 65 sous bassins étudiés contre 40 masses d'eau (Masses d'eau superficielles et Masses d'eau lacs).
- Une prise en compte des pressions similaires à ce qui est réalisé dans le cadre de l'analyse DCE, cependant :
 - L'évaluation de la fonctionnalité des 65 sous bassins est réalisée par rapport au potentiel naturel de ce type de cours d'eau,
 - **Discrétisation à l'échelle du territoire de gestion (bassin versant du Viaur).** Cet élément est fondamental : l'évaluation de la pression n'est pas réalisée par rapport à une grille mais en les comparant les unes par rapport aux autres pour les 65 sous bassins du territoire de gestion (bassin Viaur).

Précisant l'état des lieux DCE 2019, cette expertise a servi de base au travail de priorisation thématique et géographique des opérations inscrites dans le présent Contrat de Rivière, en cohérence avec les objectifs fixés par le SDAGE, les PAOT et le SAGE Viaur



En complément de l'évaluation des pressions (diagnostic territorialisé), un travail d'évaluation du "**niveau de fonctionnalité**" basé sur l'analyse des peuplements au regard du potentiel de nos cours d'eau a été mené par la Fédération Départementale de Pêche de l'Aveyron.

L'évaluation du niveau de fonctionnalité est bien plus sévère que l'évaluation de l'état (grille DCE) : 46 % des sous bassins étudiés soit 30 sous bassins sont évalués en état à minima très perturbé. Cette évaluation est réalisée au regard du potentiel naturel théorique de la masse d'eau; les éléments biologiques étant prépondérants dans l'analyse.

Seuls 32 % ont un fonctionnement conforme à ce qui est théoriquement attendu du cours d'eau de première catégorie sur des territoires de source comme le bassin versant du Viaur.

Evaluation des pressions par discrétisation à l'échelle du bassin versant du Viaur

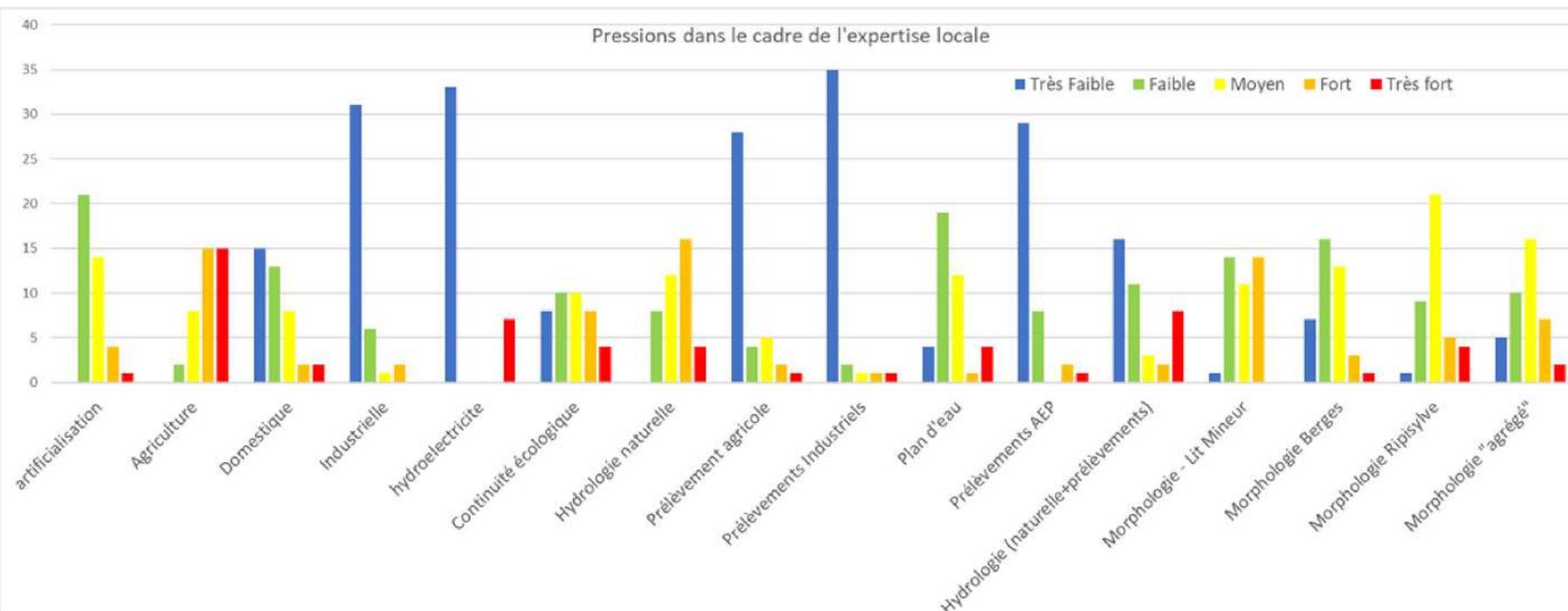
Expertise locale (FD12)

Fonctionnalité par rapport au potentiel naturel des cours d'eau

ANALYSE GLOBALE DE L'ETAT DES MILIEUX AQUATIQUES



Les pressions identifiées dans le cadre l'expertise locale territorialisée



Pressions expertisées s'exerçant sur la quasi totalité des ME :

Agriculture
Morphologie

Pressions expertisées

l'impact de
l'hydroélectricité avec
transfert d'eau
prépondérant sur l'axe
Viaur et Vioulou

Cette analyse a été réalisée sur 65 sous bassins (ou contexte piscicoles) et ramenée au 40 masses d'eau que compte le bassin versant du Viaur.

On note :

- Des pressions circonscrites à quelques masses d'eau : industrie, hydroélectricité, prélèvements industriels, agricoles, AEP
- Des pressions impactant environ la moitié de nos sous bassins : continuité écologique et hydrologie (indicateur agrégé)
- Des pressions impactant la quasi totalité des sous bassins (+ de 75 % des cours d'eau) : Agriculture (pressions diffuses) et Morphologie

ANALYSE GLOBALE DE L'ETAT DES MILIEUX AQUATIQUES



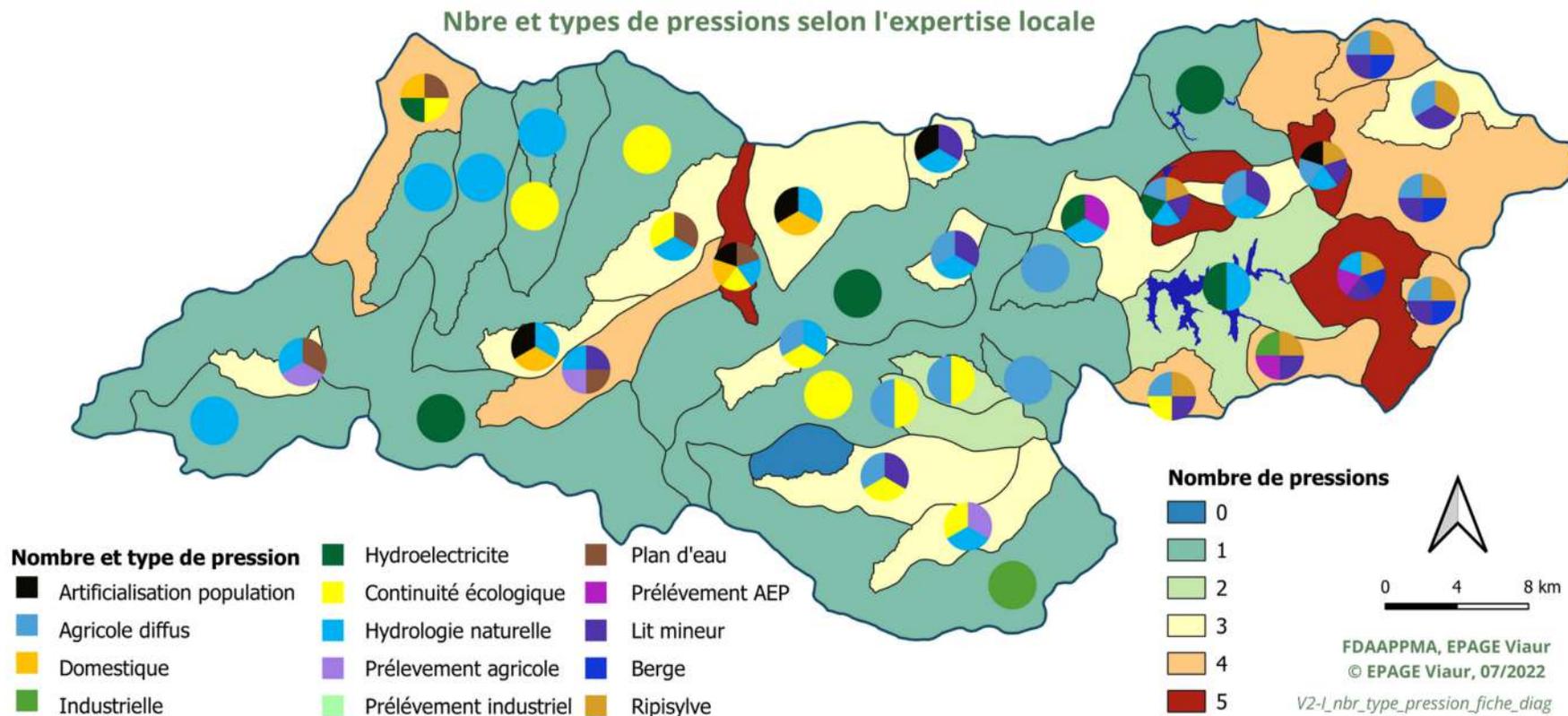
Les pressions identifiées dans le cadre de l'expertise locale territorialisée

La carte ci-dessous représente le nombre et le type de pressions évaluées comme Forte et Très Forte dans le cadre de l'expertise locale.

Cette analyse permet de mettre en évidence :

- Un grand nombre de masses d'eau soumises à de multiples pressions, ce qui complexifie le travail visant l'amélioration de l'état
- La quasi totalité des masses d'eau sont impactées par l'activité agricole ce qui dégrade la morphologie des cours d'eau, engendre des problématiques d'érosion des sols, de gestion des intrants (amendement et traitement) et dans une moindre mesure la gestion quantitative
- La quasi totalité des petits cours d'eau de l'amont du territoire sont fortement à très fortement impactés par les indicateurs concernant la morphologie : lit mineur, berges et ripisylve. ce qui permet d'orienter le travail à mener dans le cadre du Plan Pluriannuel de Gestion.
- La continuité écologique (hors liste 2) impacte également le fonctionnement de nos cours d'eau analysés à travers le prisme de la biologie

Nbre et types de pressions selon l'expertise locale



Pressions expertisées

Masses d'eau impactées par de multiples pressions fortes à très fortes

Pressions expertisées

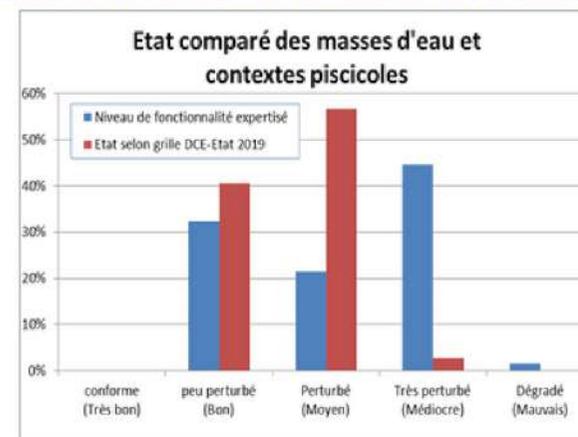
les plus récurrentes :
Agriculture
Morphologie
Hydrologie naturelle
Continuité

ANALYSE GLOBALE DE L'ETAT DES MILIEUX AQUATIQUES



Comparaison des méthodes d'évaluation de l'état et des pressions s'exerçant sur le territoire

L'état des cours d'eau selon l'expertise locale est bien plus « sévère » que l'analyse de l'état selon des critères issus de la DCE. En effet, la généralisation des perturbations liées aux activités humaines sur les parties amont des cours d'eau induit une très forte perte de production salmonicole. En conséquence, les classes d'état écologique établies à partir de l'expertise sont, dans la majorité des cas, moins bonnes que celles définies à partir d'indicateurs « DCE ». Ainsi, via l'expertise aucune masse d'eau n'est en bon état de fonctionnalité. Plus de 50 % d'entre elles sont classées en état perturbé ou très perturbé.



L'analyse locale ou expertise locale de l'état de nos cours d'eau (fonctionnalité) permet de disposer d'une vision précise en lien avec le potentiel intrinsèque de nos cours d'eau de tête de bassin.

Ces cours d'eau de tête de bassin possèdent un potentiel en terme de production biologique inhérent à la qualité des milieux naturels bien supérieur à des cours d'eau beaucoup plus anthropisés. C'est pourquoi, il est important que la qualité, la productivité de ces milieux soient réévaluées au regard de leur potentiel.

L'expertise réalisée en parallèle à la méthodologie européenne permet de mieux évaluer le fonctionnement biologique de nos cours d'eau ; en effet la sensibilité de l'IPR est peu robuste pour les cours d'eau de têtes de bassin. On note très souvent un écart de deux classes de qualité entre ces deux analyses. Cette expertise met en évidence des dysfonctionnements importants liés en partie à la qualité des habitats notamment sur des aspects traduisant la perte de production des milieux (biomasse) et le déséquilibre de la structure en taille des populations. Or, la proportion d'alevins, de juvéniles et d'adultes dans une population permet de mettre en évidence les problèmes de reproduction de l'espèce ou de capacité d'accueil du milieu. Cette expertise met donc en évidence **d'importants dysfonctionnements biologiques** sur la plupart des cours d'eau du bassin versant. Ces dysfonctionnements ont notamment pour origine les perturbations hydro morphologiques (recalibrage, busage, suppression de la ripisylve, dérivations, drainage, ...) altérant les têtes de bassin. Ces altérations induisent une dégradation de la qualité des habitats, de la vie aquatique en général et de l'ichtyofaune (peuplement des poissons) en particulier. (Etat des peuplements piscicoles sur le bassin versant du Viaur 2008-2012 – FDAAPPMA 12 – Mars 2013).

Cette méthodologie d'expertise est adaptée aux petits cours d'eau de têtes de bassin présents sur le bassin versant du Viaur. Elle reflète de façon plus précise et mieux corrélée à leur potentiel, l'état de fonctionnement des cours d'eau de notre territoire que la méthodologie issue de la DCE.

En complément des orientations définies dans le SAGE Viaur, ces deux analyses concernant l'Etat des cours d'eau (analyse selon la grille DCE et analyse locale expertisée) et leur fonctionnalité (expertise locale) sont très complémentaires. **Elles ont constitué le support du travail de définition des actions à mettre en œuvre et ont accompagné le travail de priorisation nécessaire à la définition du programme d'actions.**

Pressions

expertisées :

méthode de discrétisation à l'échelle du bassin versant du Viaur

Pressions

expertisées :

au regard du potentiel intrinsèque des cours d'eau du bassin versant du Viaur

ANALYSE DES MILIEUX AQUATIQUES SELON LES COMPOSANTES ETUDIEES

QUALITE DES EAUX

Parallèlement à ces deux évaluations globales et intégratrices de l'état actuel des milieux aquatiques présentés précédemment, il est important de disposer, en complément, d'une vision plus compartimentée présentée ci-dessous :

Qualité physicochimique :

Globalement des cours d'eau de moyenne à bonne qualité selon la grille d'évaluation de référence pour la Directive Cadre. Avec cependant des dégradations importantes et récurrentes sur le Lieu du Viaur, le Lieu du Lézert, le Congorbes et la Nauze.

L'évaluation selon l'ancienne grille (grille SEQ eau), plus exigeante sur les paramètres nitrates et matières en suspension, fait apparaître des résultats très inférieurs à ceux obtenus avec la grille utilisée pour l'évaluation de l'état actuel présenté dans le SDAGE. Ceci confirme l'impact potentiel de ces deux paramètres sur la qualité et le fonctionnement global des cours d'eau du bassin versant du Viaur.

Qualité biologique :

Globalement des cours d'eau de moyenne à bonne qualité selon la méthodologie de l'Indice Poisson Rivière (IPR).

La qualité et la quantité de la macrofaune benthique présente au niveau des stations d'étude leur confèrent une qualité bonne à excellente. Très réactif à la dégradation de la qualité des masses d'eau, l'indice biologique « diatomée » est le principal élément déclassant sur l'ensemble des masses d'eau. Les concentrations en nutriments sont l'expression d'une pression moyenne à forte sur ce bassin, avec un gradient de pression plus important sur la région du Ségala. A ce bruit de fond, sont associées des pollutions organiques et minérales sur une durée suffisamment longue, pendant la période estivale, pour modifier les communautés de diatomées benthiques.

Réseau de suivi : 56 points de suivi pour plus de 100 analyses par an (Physico, IPR, IBD, IBG)

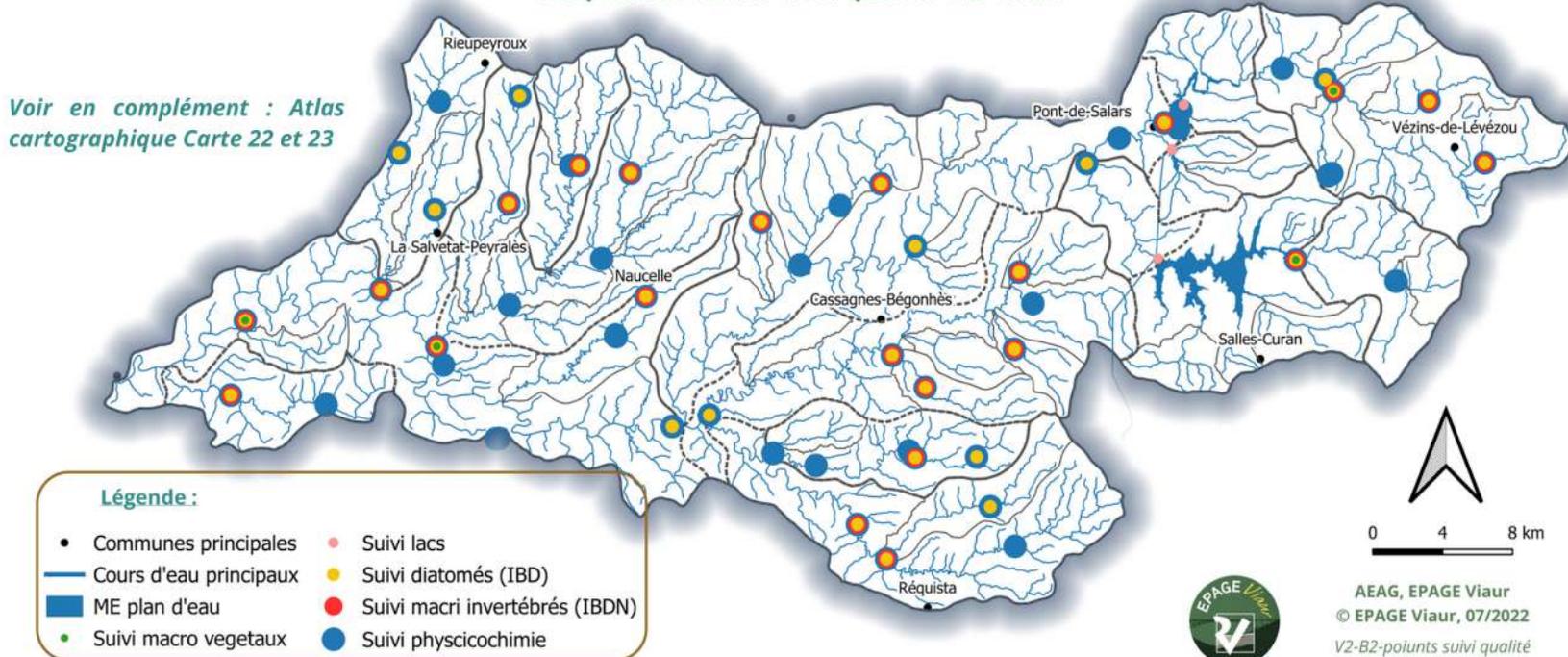
Suivi complémentaire :

Sonde multi paramètre : 288 points suivis soit 3456 analyses en 5 ans

Suivi température :

482 chroniques de suivi

Les points de suivi de la qualité des eaux



ANALYSE DES MILIEUX AQUATIQUES SELON LES COMPOSANTES ETUDIEES



QUALITE DES EAUX DE BAINNADE ET DES EAUX SOUTERRAINES

Qualité des eaux de baignade selon les données 2022 (source ARS) :

22 points sur l'ensemble du bassin versant du Viaur sont suivis :

La qualité des eaux de **baignade en lacs** est très stable et partout de qualité excellente : 14 points de suivis sur Pareloup et 2 points de suivi sur Pont de Salars.

La qualité des eaux de **baignade en rivière** est "excellente" pour un site suivi, « bonne » pour 4 sites suivis et « insuffisante » sur un site. La qualité au niveau des points de baignade en rivière est moins stable ; toutefois des déclassements récurrents sont relevés sur ces points.

Sur les 22 points suivis, aucune cyanobactérie toxigène n'a été identifiée.

Masses d'eau lacs et masses d'eau souterraines :

Le bassin versant du Viaur comporte 3 masses d'eau Lacs : FRFL11, FRFL78 et FRFL74.

Ces trois masses d'eau Lac ont un potentiel écologique "Moyen" (données 2022) et des objectifs moins stricts ont été retenus. L'objectif retenu pour la masse d'eau FRFL74, Lac de Pareloup est "Bon Potentiel 2027".

Qualité des eaux de baignade 2022



Qualité des eaux de baignade excellente en lacs, bonne à insuffisante en rivière

Masses d'eau souterraines, masses d'eau lacs : peu d'informations

ANALYSE DES MILIEUX AQUATIQUES SELON LES COMPOSANTES ETUDIEES



ASPECTS QUANTITATIFS DE LA RESSOURCE

Connaissance, suivi des débits des cours d'eau :

A ce jour, le fonctionnement quantitatif du bassin versant (débit, volume, réaction à un évènement hydrologique) est connu globalement, uniquement au niveau de quelques stations hydrométriques implantées sur les cours d'eau. Il existe 4 stations des Services de l'Etat sur les axes principaux (Viaur aval et médian, Céor, Giffou), ainsi que 2 stations de l'EPAGE Viaur (Jaoul amont depuis 2019 et plaine des Rauzes depuis 2022) et 2 stations suivies par des fournisseurs d'eau potable avec lesquels une convention d'accès aux données a été établie en 2023 (Viaur médian et Vioulou amont). Soit un total actuel de **8 points de suivi en continu**.

En complément, un suivi mensuel est réalisé pendant l'étiage pour suivre l'évolution des assecs des cours d'eau. L'**OFB suit 6 points** sur le bassin versant dans le cadre du suivi des assec par l'état « **Onde** ».

Depuis 2022 l'**EPAGE Viaur suit 34 points en appliquant le protocole « Onde »**.

En complément, depuis 2022, l'EPAGE Viaur renseigne l'application "Enquête d'eau" sur de nombreux points complémentaires au fil des campagnes de terrain.

Globalement, **les points de suivi existants sont insuffisants pour bien appréhender le fonctionnement spécifique des sous-bassins versants**. En particulier, on notera la fermeture de la station hydrométrique du Lézert depuis 2003 et l'arrêt des transmissions vers la base de données nationales des observations d'EDF sur les 2 stations en amont des barrages du Lévézou, depuis 2004 et 2017.

Le fonctionnement des têtes de bassin est peu connu ou fragmentaire (pas de chronique passée ou pas d'actualisation), malgré un fort intérêt lié à des fonctionnements spécifiques : zones humides, rejet de stations d'épuration soutenant l'étiage, sous-écoulements selon la géologie, milieux à préserver, ...

On notera également une limite dans l'accès à des données de pluie (chronique ou événementiel).

Caractéristique du bassin versant en termes de ressource :

Ce suivi est d'autant plus important que le bassin du Viaur n'a pas de nappe d'accompagnement de cours d'eau significative. Les réserves d'eau naturelles se situent principalement dans des aquifères de fracturation, des sites géologiques ponctuels (calcaires de Mauriac par exemple), dans le sol ± argileux du Lévézou et Ségala et en surface dans les zones humides.

Période d'étiage :

Les étiages sur le bassin s'étalent généralement de juin à octobre, avec une tendance à l'allongement. Certains cours d'eau sont localement sujets à des étiages sévères (notamment les affluents rive gauche à l'aval et le Lézert).

Les **grands barrages** présents sur le bassin versant sont sollicités pour du **soutien d'étiage à l'échelle du bassin Tarn-Aveyron** dans le cadre d'une convention cadre multi-usages (1.1 Mm³ depuis Thuriès et 5 Mm³ depuis le Lévézou). Ceci concerne les parties médiane et aval du Viaur et l'aval du Vioulou, pour un total de **142 km de cours d'eau réalimentés (soit 5% du linéaire total de cours d'eau du bassin)**.

Le soutien d'étiage est encadré par le respect des débits de référence : DOE (débit objectif d'étiage, référence d'un niveau bas dans la rivière) et DCR (débit de crise, seuil critique de disponibilité de la ressource), qui sont suivis à Laguépie pour le Viaur aval Thuriès, Saint-Just-sur-Viaur pour le Viaur et le Vioulou entre les barrages du Lévézou et de Thuriès, et à Castelpers sur le Céor pour le reste du bassin.

Il n'y a pas de DMB (Débit Minimum Biologique permettant de garantir la vie, la circulation et la reproduction des espèces) mais seulement une variation saisonnière des débits réservés de Pont-de-Salars), ni de DOC (Débit d'Objectif Complémentaire fixés comme objectifs complémentaire de suivi).

Etiage longs et sévères

Pas de nappe d'accompagnement

Soutien d'étiage :

6,1 millions de m³
(5Mm³ mobilisables sur Lévézou et 1,1Mm³ sur Thuriès mobilisables plusieurs fois)

Cours d'eau réalimentés : 5 % du linéaire total

ANALYSE DES MILIEUX AQUATIQUES SELON LES COMPOSANTES ETUDIEES



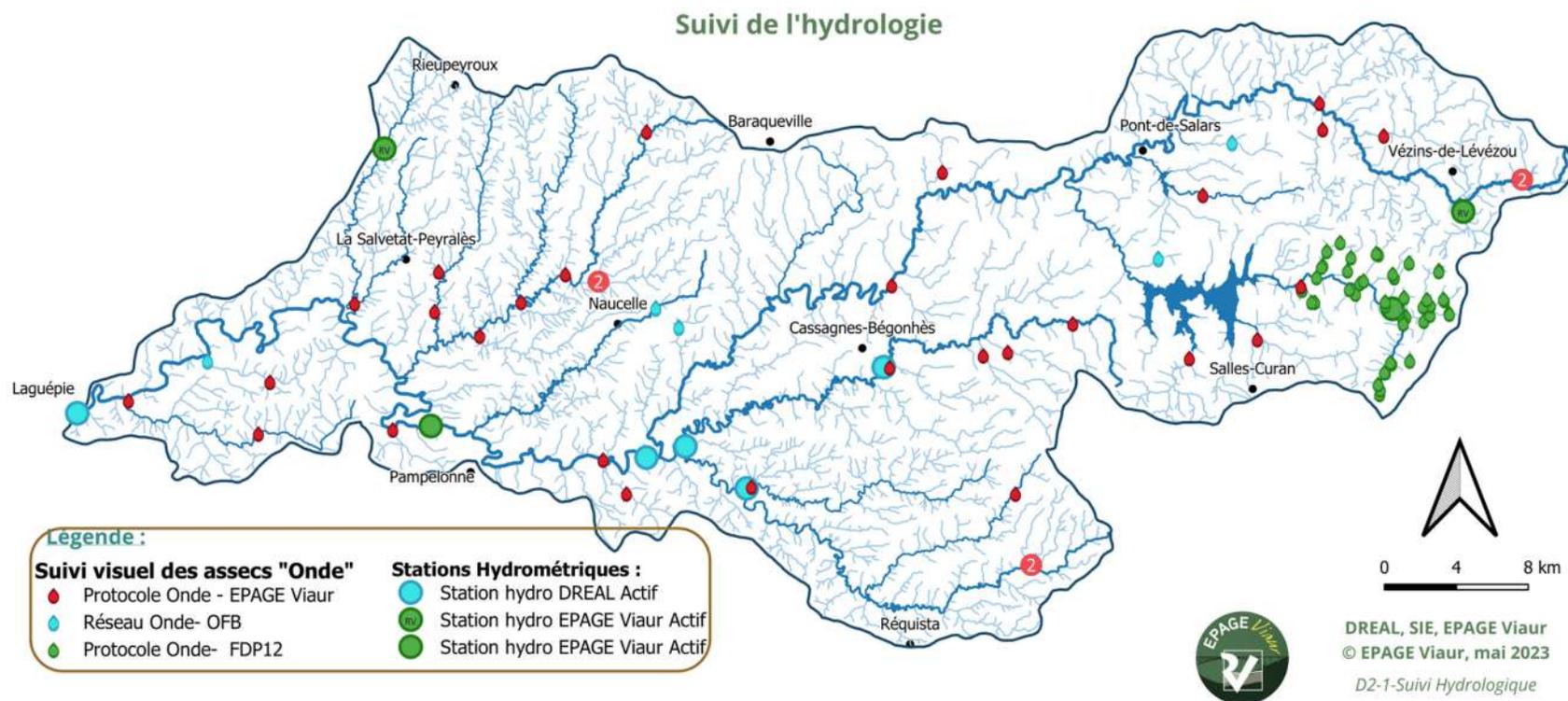
ASPECTS QUANTITATIFS DE LA RESSOURCE (suite)

Période hors étiage :

Hors période d'étiage, un transfert d'eau est réalisé vers le Tarn pour la production d'hydroélectricité à partir des lacs du Lézérou (complexe d'intérêt national du Pouget), estimé à 200 Mm³ par an (estimation SAGE Viaur, état des lieux validé en CLE en mars 2019). Il intercepte le quart amont du bassin versant (384 km²).

On note le projet récemment réactivé de remonter de l'eau du Tarn vers les lacs du Lézérou - projet de la "pompe d'Alrance".

Ce projet permettant plus de "souplesse" dans la gestion multi-usages de ces ouvrages (production d'énergie, activités touristiques, soutien d'étiage) pose cependant la question de son impact sur le fonctionnement du plan d'eau (thermocline, frayères à brochets, ...) et sur la qualité des eaux, notamment au vu de la composition nettement différente de l'eau du Tarn (température, minéralisation, équilibre chimique, ...).



Pas de nappe d'accompagnement

Soutien d'étiage :

6,1 millions de m³ (5Mm³ mobilisables sur Lézérou et 1,1Mm³ sur Thuriès mobilisables plusieurs fois)

Cours d'eau réalimentés : 5 % du linéaire total

ANALYSE DES MILIEUX AQUATIQUES SELON LES COMPOSANTES ETUDIEES



ASPECTS QUANTITATIFS DE LA RESSOURCE (suite)

Risque inondation : Les enjeux

Le bassin versant est caractérisé par une urbanisation principalement dispersée, plutôt sur les plateaux du Lévezou et du Ségala. Les vallées sont fortement encaissées et seuls quelques bourgs sont positionnés en bordure de cours d'eau, limités dans leurs possibilités d'expansion en zone inondable. On dénombre **14 sites à enjeux forts ou très forts (bourg, ERP ou site remarquable) sur 60 sites au total**. La population estimée concernée par les phénomènes d'inondation ou de ruissellement intense sur le bassin est de **1420 personnes environ, réparties sur 69 communes**. Toutes les communes ayant l'obligation de disposer d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), définissant l'organisation que la commune choisie d'adopter en cas de crise, les ont réalisés avec majoritairement l'appui de l'EPAGE Viaur. L'alerte de crue est organisée à l'échelle départementale (et non pas du bassin versant, à cheval sur 3 d'entre eux) via deux stations d'alerte : Le Viaur à Saint-Just-sur-Viaur et le Céor à Cassagnes.

Un **Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) a été approuvé sur le Céor et le Giffou**, et les communes situées sur les axes Vioulou et Viaur en aval des barrages du Lévezou sont concernées par un Plan Particulier d'Intervention (PPI, lié au risque de rupture de barrage). Le Schéma de Prévention des Inondations (SPI) Céor-Giffou a été réalisé en 2008 et le **SPI Viaur en 2011. Le PAPI d'intention a été réalisé en 2012, sans donner suite à un PAPI complet** : les élus ont fait ce choix au vu de la nature des enjeux et de la lourdeur de la démarche à engager. Les actions nécessaires identifiées dans le PAPI d'intention sont réalisées dans un cadre différent.

Repères de crue :

Les repères de crue matérialisent la mémoire du niveau atteint par les crues passées. Ils participent à la prise de conscience du risque inondation. A ce jour, ces traces historiques sont peu visibles sur le terrain (31 plaques, marque ou trait, en plus ou moins bon état).

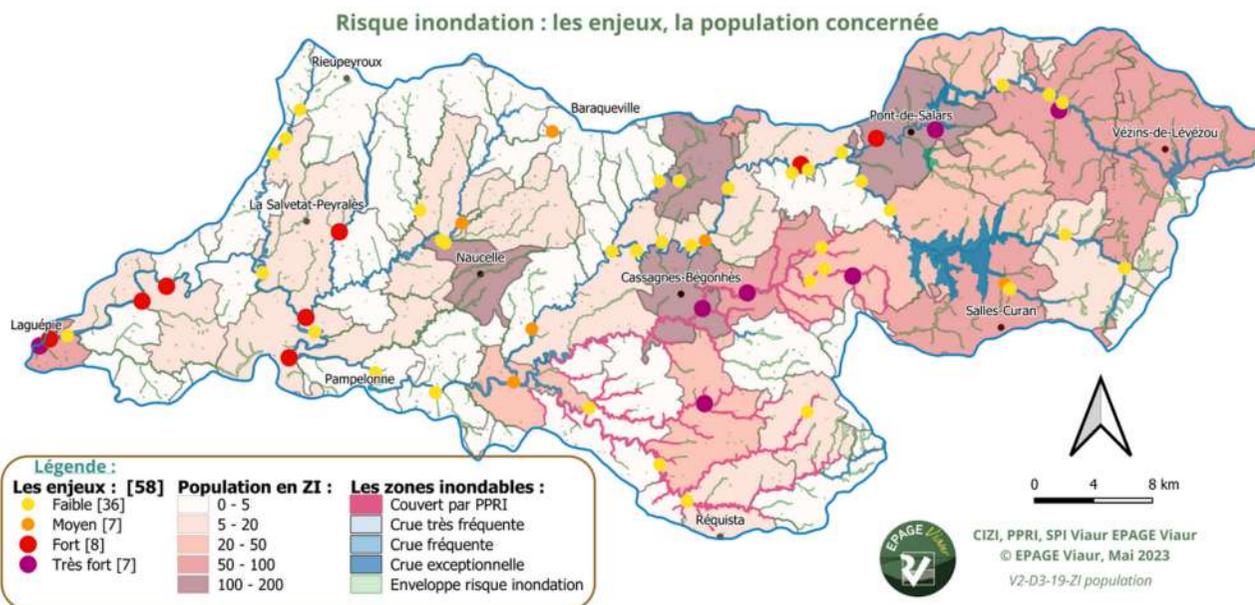
On dénombre 70 repères de crues qui ont été remontés dans la banque de données nationales des repères de crues (<https://www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr/>),

mais **plus de 300 sont désormais connus de l'EPAGE, principalement sur l'aval du Viaur (inventaire en cours sur la totalité du bassin versant)**.

**SPI et PAPI
d'intention
réalisés**

**Enjeux
inondation**

localisés sur une
dizaine de bourgs
ou hameaux



ANALYSE DES MILIEUX AQUATIQUES SELON LES COMPOSANTES ETUDIEES

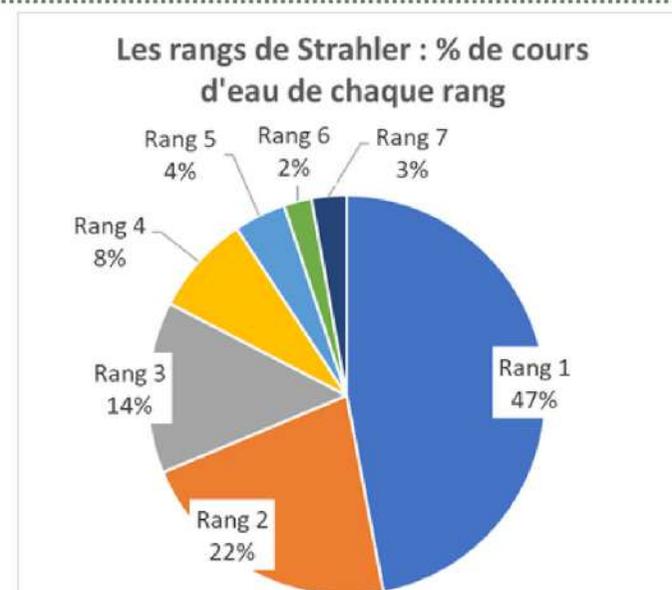


MORPHOLOGIE ET HYDROMORPHOLOGIE

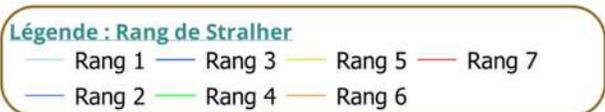
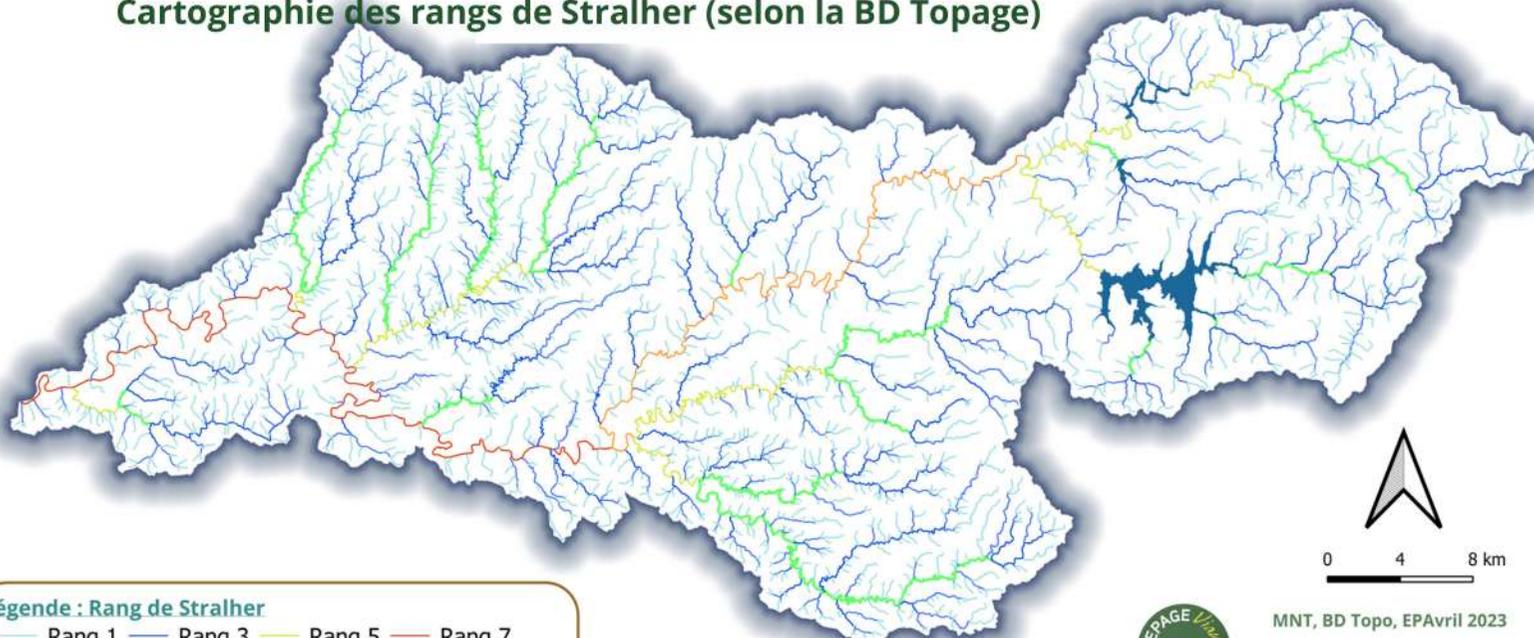
Généralités : secteur de tête de bassin se traduisant par une densité de cours d'eau élevée (2500 km de réseau hydrographique d'après la BD Topage pour une superficie de 1560 km²). Près de 70% du réseau hydrographique BDTopage (1670km) sont représentés par des cours d'eau de rang de Strahler 1 et 2.

En termes de ressources, les capacités de stockage naturelles du bassin sont limitées par les caractéristiques abiotiques du territoire, largement implanté sur un socle cristallin. Les ressources superficielles se cantonnent à des aquifères de fracturation, voir des nappes perchées au niveau des têtes de bassin. Il n'existe probablement pas de nappes d'accompagnement à proprement parler, celles-ci se limitant aux formations alluvionnaires récentes au niveau des fonds de vallons sur l'amont du bassin (Lévézou) et sur le cours aval du Viaur.

La texture des sols et la topographie des bassins versants favorisent de plus un transfert rapide des précipitations vers l'aval. L'ensemble de ces facteurs se traduit par une forte réactivité des cours d'eau aux épisodes pluvieux et par une fragilité hydrologique naturelle en période d'étiage.



Cartographie des rangs de Stralher (selon la BD Topage)



MNT, BD Topo, EPAvril 2023

A2_3_Rangs de Stralher



2500 km de cours d'eau

69 % de cours d'eau de rang 1 et 2

Capacité de stockage naturelle des sols faible résidant dans un aquifère de fracturation et dans la présence des ZH et tourbières

ANALYSE DES MILIEUX AQUATIQUES SELON LES COMPOSANTES ETUDIEES



MORPHOLOGIE ET HYDROMORPHOLOGIE (Suite)

Vallées ouvertes et têtes de bassin

Petit cours d'eau fragiles structurellement. Les têtes de bassins concentrent l'essentiel des altérations hydromorphologiques recensées sur le bassin du Viaur. Il importe de noter la part importante des altérations lourdes, difficilement réversibles, ayant conduit à une simplification géométrique des lits mineurs des petits cours d'eau (rectification, recalibrage, enterrement). Ces altérations impactent profondément et durablement la fonctionnalité de ces milieux et notamment leurs capacités de résilience face aux aléas climatiques. Par extension, la multiplicité et le cumul des pressions sur les réseaux amont impactent l'ensemble des linéaires en aval, que ce soit en termes de ressource (qualité, quantité) ou de productivité biologique.

Vallées encaissées et gorges boisées.

Un peu plus d'un tiers du réseau hydrographique (820 km) s'écoule dans des gorges plus ou moins encaissés, aux versant pentus et majoritairement boisés. On distingue deux systèmes différents :

- Les secteurs de gorges boisées sur les parties terminales des affluents du Viaur, qui se caractérisent par une pente longitudinale élevée et des cours d'eau de taille moyenne (rangs de Strahler 3 à 5). Ces vallées, de par leur encaissement et leur pente, n'assurent qu'un rôle marginal en matière d'expansion des crues. Par contre, elles jouent un rôle déterminant en matière de régulation des régimes thermiques, en permettant bien souvent la récupération thermique sur des cours d'eau très perturbés dès les têtes de bassin du fait des aménagements anthropiques.
- Les secteurs de gorges encaissées, correspondant essentiellement au cours aval du Viaur lui-même, qui présentent une pente longitudinale plus faible et un gabarit nettement supérieur comparativement au reste du réseau hydrographique (rang de Strahler 6 à 7). Les zones d'expansion de crues sont majoritairement sur la partie aval du Viaur et plus ponctuellement réparties le long de plus petits émissaires.
- Les zones d'expansion situées sur le Viaur sont fortement influencées, en termes de dynamique hydrologique et de transit sédimentaire, par les grands barrages du Lézou et par le barrage de Thuriès.



Le bon état est très étroitement lié à la fonctionnalité des têtes de bassin versant

Zone de sources : plateaux et vallons ouverts

Aval des cours d'eau Vallées encaissées et sauvages

ANALYSE DES MILIEUX AQUATIQUES SELON LES COMPOSANTES ETUDIEES

ZOOM SUR LES ZONES HUMIDES

A l'échelle du bassin versant du Viaur, on recense 1417 hectares des milieux humides, la majeure partie d'entre elles étant situées sur l'amont du bassin versant. En effet, environ 1150 hectares de zones humides, soit 85% à l'échelle du bassin, se situent **sur le Lévézou**. D'un point de vue typologique, les milieux rencontrés sont très diversifiés, en lien avec la multitudes d'influences abiotiques sur le territoire, auxquelles s'ajoute l'incidence des pratiques de gestion. Sur le plan fonctionnel, il existe un lien fort entre la présence de ce réseau de zones humides et la stabilité hydrologique des têtes de bassin, sur un territoire naturellement peu fourni en réserve d'eau (aquifère de fracturation, petites nappes perchées). Ces milieux sont cependant sensiblement dégradés, du fait de pratiques de gestion inadaptées mais également d'altérations lourdes héritées (drainage, mise en culture) des politiques d'aménagement de l'espace au cours de la seconde moitié du XXème siècle. A titre informatif, on estime (à l'appui d'une modélisation basée sur les paramètres géomorphologiques du territoire croisés avec les données d'inventaires existantes) à plus de 5600 hectares la surface de zones humides historiquement présentes uniquement sur le Lévézou, soit une diminution de près de 80%.

1417 hectares de zones humides

85 % des zones humides sur le Lévézou

~ 4 450 hectares de zones humides ont disparues sur la zone du Lévézou



ANALYSE DES MILIEUX AQUATIQUES SELON LES COMPOSANTES ETUDIEES



LES ESPECES A ENJEUX DE CONSERVATIONS



La diversité des habitats naturels à l'échelle bassin du Viaur se traduit par la présence d'une exceptionnelle richesse faunistiques et floristique, et notamment par la présence de populations d'espèces à très fort enjeu de conservation, face auquel le bassin du Viaur porte une responsabilité particulière.

En ce qui concerne la flore, on recense à ce jour **23 taxons soumis à un statut de protection de portée départementale, régionale ou nationale.** Sans pouvoir être exhaustif, on citera par exemple l'Iris de Sibérie *Iris sibirica*, la Spiranthe d'été *Spiranthes aestivalis*, la Raiponce de France *Phyteuma gallicum*, la Lobélie brûlante *Lobelia urens*, la Droséra intermédiaire *Drosera intermedia* ou encore la Sibthorpie d'Europe *Sibthorpia europaea*.



Du point de vue de la faune et pour ne citer que les espèces emblématiques liées aux milieux aquatiques, le bassin versant du Viaur abrite plusieurs espèces particulièrement menacées. En effet, l'Ecrevisse à pattes blanches *Austropotamobius pallipes* est à ce jour rencontrée dans plus d'une vingtaine de cours d'eau différents sur le territoire. Si les populations sont majoritairement recluses en zone apicale du fait de la concurrence des espèces exogènes, l'espèce se maintient sur des cours d'eau importants. On notera aussi la présence, plus ponctuelle, d'une population d'Ecrevisse à pattes rouges *Astacus astacus* sur le Lieux du Viaur. On soulignera également la présence d'une population de Mulette perlière *Margaritifera margaritifera* sur le Jaoul, remarquable à la fois par le nombre d'individus recensés mais surtout par le fait qu'un recrutement relativement récent ait été attesté.

Le cours aval du Viaur abrite un cortège odonatologique particulièrement riche parmi lesquelles figurent 3 espèces à fort enjeu de conservation, avec la Cordulie splendide *Macromia splendens*, la Cordulie à corps fin *Oxygastra curtisii* et le Gomphe de Graslin *Gomphus graslinii*.

Enfin, les zones tourbeuses du Lévézou abritent une des populations les plus méridionales d'Azuré des Mouillères *Phengaris alcon*.



23 Taxons ayant un statut de protection

Zone de sources : plateaux et vallons ouverts

Aval des cours d'eau Vallées encaissées et sauvages

ANALYSE DES MILIEUX AQUATIQUES SELON LES COMPOSANTES ETUDIEES



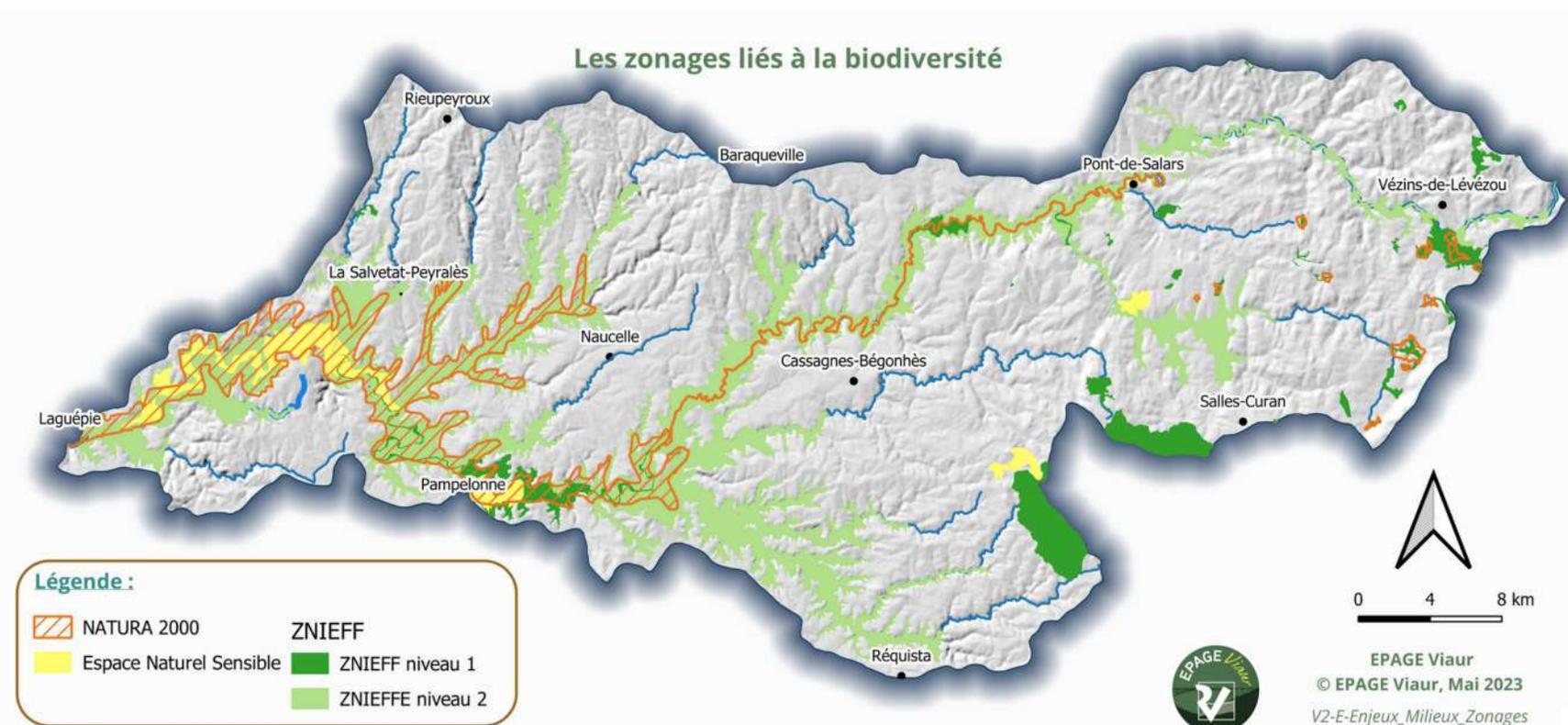
LES ZONAGES LIES A LA BIODIVERSITE

Cette richesse se traduit par la présence, sur le territoire, de 28 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique couvrant une superficie de près de 45 000 hectares et de 2 sites Natura 2000 au titre de la Directive Habitats, Faune, Flore :

- Le site FR7300870 « Tourbières du Lévézou » ; couvrant une superficie de 490 hectares répartis sur 9 communes, il comprend un ensemble d'une vingtaine de zones humides abritant une grande variété d'habitats naturels (17 habitats d'intérêt communautaire), dont les plus emblématiques tourbières du massif du Lévézou (Douzes de Mauriac, Plaine des Rauzes)
- Le site FR7301631 « Vallée du Viaur » ; comptabilisant environ 9300 hectares couvrant le lit du Viaur de sa confluence avec l'Aveyron jusqu'au barrage de Pont de Salars et s'étendant sur les versants boisés sur la moitié aval, à partir de la confluence du Viaur avec le Céor. Il est désigné au titre des habitats (boisements, landes, végétations des affleurements rocheux, végétations aquatiques...) ainsi que la présence de 18 espèces (insectes, poissons, crustacés, chiroptères, bivalves) d'intérêt communautaire.

28 ZNIEFF pour
45 000 hectares

2 sites NATURA
2000 : surface
totale de 9 790
hectares



LES PRESSIONS ET USAGES DE LA RESSOURCE EN EAU

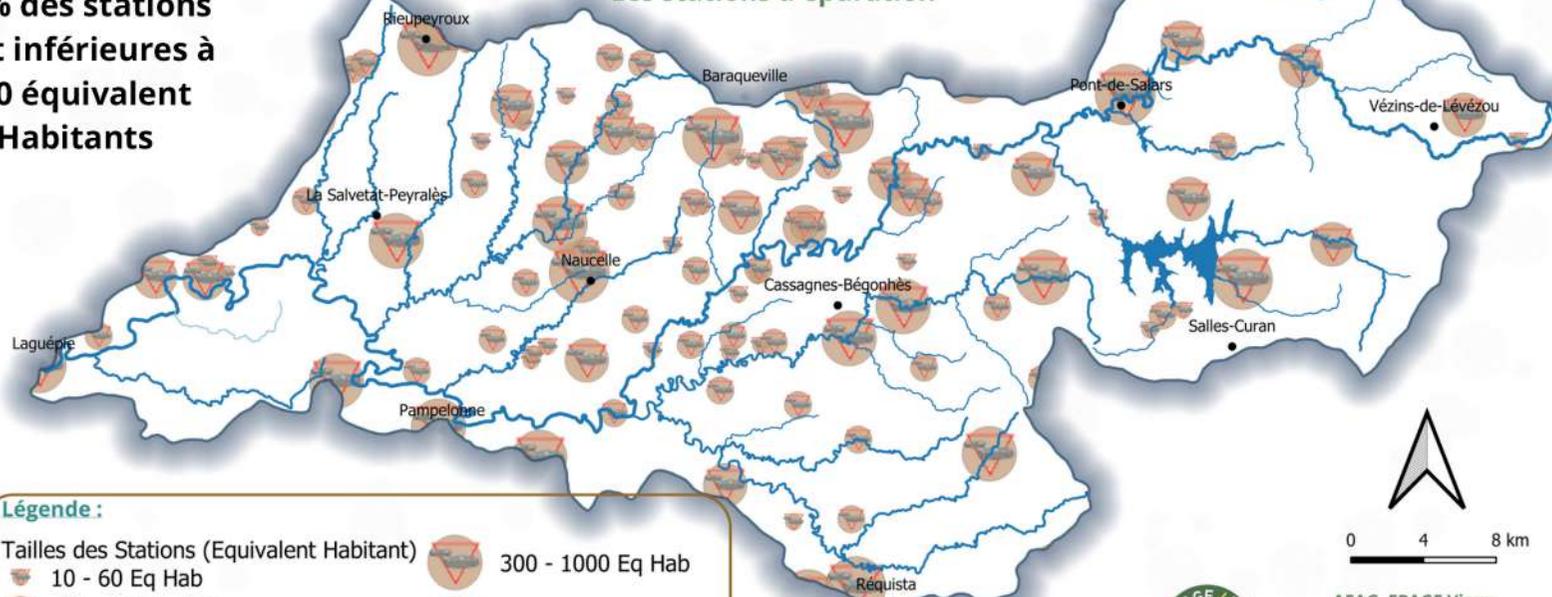
ASSAINISSEMENT DOMESTIQUE

Assainissement collectif :

- **Gouvernance** : un accompagnement pour la préparation du transfert de la compétence est actuellement en cours pour le compte des 6 EPCI-FP du bassin versant du Viaur couvrant 80 % de la surface du bassin hydrographique.
- **De nombreux schéma d'assainissement ne sont plus cohérents avec les orientations et choix des collectivités** : bon nombre d'entre eux datent des années 2000.
- **Un bon taux d'équipement de station d'épuration** sur le bassin versant, ce sont 96 stations pour une capacité théorique de **35 420 équivalents habitants** (la population totale des communes est de 68313 habitants dont seulement 34402 comptabilisés sur le bassin versant du Viaur). Cependant il reste encore 14 secteurs zonés en collectif mais non reliés à un traitement donc en rejets directs, identifiés sur des hameaux pour près de 400 équivalents habitants.
- Actuellement les communes mènent 6 mises en séparatif de réseau et 6 créations de station ou reprises de station existante (Noyès à Camboulazet, Pareloup à Arviu, Lebous à Comps Lagrand'Ville, Bedès à Curan, Mauriac à Saint Laurent de Lévézou et les Canabières à Salles Curan).
- Le taux de conformité globale à la directive Eau Résiduelle Urbaine est de 94 % sur le bassin versant du Viaur.
- Le taux d'équipement semble globalement satisfaisant cependant **le fonctionnement, grâce à un entretien plus efficient des systèmes d'assainissement, pourrait être amélioré** (ouvrages d'épuration, des réseaux des postes de relevages...).

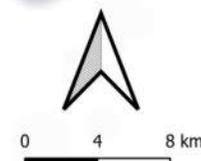
**70 % des stations
sont inférieures à
200 équivalent
Habitants**

Les stations d'épuration



Légende :

Tailles des Stations (Equivalent Habitant)	
10 - 60 Eq Hab	300 - 1000 Eq Hab
60 - 150 Eq Hab	1000 - 4720 Eq Hab
150 - 300 Eq Hab	



AEAG, EPAGE Viaur
© EPAGE Viaur, Mai 2023
B3-1-Stations Epurations



**Schémas et zonages
anciens : la majorité
date des années 2000**

**Assainissement
collectif : Taux
d'équipement
satisfaisant**

**Fonctionnement des
systèmes épuratoires
à améliorer**

LES PRESSIONS ET USAGES DE LA RESSOURCE EN EAU

ASSAINISSEMENT DOMESTIQUE (suite)

Assainissement non collectif :

- Il y a près de 9 800 installations d'assainissement individuel sur le bassin versant du Viaur, selon les règles techniques (5 EH par habitation) cela correspond à **48 000 Equivalents habitants**, bien plus que le collectif.
- Un peu plus de 30% de ces installations sont jugées conformes, ce taux varie entre les différentes communautés de communes, et à tendance à augmenter, en effet environ 300 dossiers de réhabilitation sont instruits par les services chaque année.
- Cependant des non-conformités sont toujours constatées dans les secteurs à enjeux sanitaires (PPR captages d'eau potable et zones de baignade)



Assainissement des Hébergements saisonniers :

Dans le cadre d'une opération groupée de réhabilitation de l'assainissement des campings, portée conjointement par l'EPAGE Viaur et les intercommunalités, 14 campings situés autour des lacs du Lévézou et un camping en bord du lac de Thuriès ont pu bénéficier de financements de l'Agence de l'Eau et ainsi mettre en conformité leur système d'assainissement, pour une charge polluante d'environ 3000 équivalents habitants. Cette opération groupée d'un montant total d'investissement de plus de 3 millions d'euros a traité la totalité des hébergements saisonniers de taille importante sur notre territoire.

Gestion des boues :

Aujourd'hui les boues issues des stations d'épuration sont gérées directement par les communes. A l'échelle du bassin versant les quantités moyennes produites annuellement ont été estimées à 350 tonnes.

La plupart sont collectées par un prestataire et exportées vers de grosses stations et traitées hors du bassin versant du Viaur, ou bien épandues sur les territoires communaux et suivies par un plan d'épandage.

Un programme d'acquisition de connaissance de gestion et de valorisation doit être envisagé pour diminuer les coûts financiers et environnementaux de la gestion actuelle de ces boues. Cet aspect est abordé dans le cadre de l'accompagnement réalisé par l'EPAGE Viaur auprès des EPCI-FP ayant pour objet l'organisation de la gouvernance assainissement dans le cadre du transfert de cette compétence programmé en 2026.



ANC représente un nombre d'équivalent habitant plus important que l'AC

Secteurs à enjeux sanitaires importants au regard de l'usage AEP et Baignade

LES PRESSIONS ET USAGES DE LA RESSOURCE EN EAU

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Urbanisme et infrastructures routières :

- Le réseau de transport est peu dense sur le bassin versant du Viaur. Cependant le réseau de routes nationales, départementales et le réseau ferré sont susceptibles d'avoir un impact sur la qualité et le transfert des eaux. Notamment les travaux réalisés pour la mise en deux fois deux voies de la RN 88 ainsi que les travaux de réhabilitation de la RD911.
- L'urbanisation bien que raisonnable doit, à travers les documents d'urbanisme, prendre en compte les milieux naturels et aquatiques ainsi que les risques naturels.
- Une partie du territoire va connaître un développement de type péri-urbain avec de potentielles conséquences en matière d'imperméabilisation.
- La gestion des fossés et des haies le long des voies de communication secondaires doit être appréhendée car potentiellement impactante : ruissellement, érosion des sols.

Eaux pluviales :

- Bien que ce territoire soit peu urbanisé, la gestion des eaux pluviales demeure une problématique à prendre en compte dans les documents d'urbanisme car ponctuellement, sur des petits émissaires, elle peut être impactante.
- Le développement des axes routiers est susceptible d'accélérer à moyen-long terme l'urbanisation des territoires situés à proximité avec la nécessité absolue d'intégrer la gestion des eaux pluviales très en amont des projets de façon à favoriser l'infiltration à la source et les techniques alternatives au "tout tuyaux". A ce titre des projets émergent sur le territoire intégrant la gestion des eaux pluviales, l'aménagement de l'espace et l'amélioration du cadre de vie (opérations de dés-imperméabilisation de Réquista ou de Naucelle par exemple).

La forêt et la sylviculture :

- La forêt couvre 33 800 hectares soit environ 22 % du territoire (moyenne nationale est de 30 %).
- Elle est essentiellement présente dans les secteurs aval des cours d'eau présentant des gorges encaissées non valorisables en agriculture
- La sylviculture est méconnue sur le bassin versant du Viaur.
- Ponctuellement certaines pratiques notamment de coupe à blanc suivies de dessouchages accentuent les ruissellements qui peuvent être très impactantes pour les milieux aquatiques.

Activités de loisirs liées à l'eau :

- Activité centrée pour l'essentiel autour des lacs du Lévézou, même si un tourisme vert tend aujourd'hui à se développer autour des secteurs plus sauvages.
- Il s'agit d'un enjeu important pour le développement économique local. En conséquence les aspects relatifs au partage de l'espace, au multi usage des grands barrages du Lévézou doivent être bien pris en compte.



Urbanisation localisée le long des axes routiers

Des forêts sauvages et localisées dans les gorges

Des activités de loisirs concentrées autour des grands lacs

LES PRESSIONS ET USAGES DE LA RESSOURCE EN EAU

ACTIVITE AGRICOLE : TYPOLOGIE

Les contextes géographique et pédoclimatique ont favorisés le développement d'une **agriculture de polyculture élevage**.

Cette agriculture d'élevage est l'activité économique dominante : **La surface agricole utile déclarée à la PAC occupe près de 70% de la surface du bassin versant du Vieur (soit plus de 1070 km²).**

L'évolution de la surface agricole reste relativement stable (-1% en 10 ans), la part des surfaces en herbe a diminué d'environ 7% majoritairement au bénéfice des céréales (+5%) et du maïs (+1%).

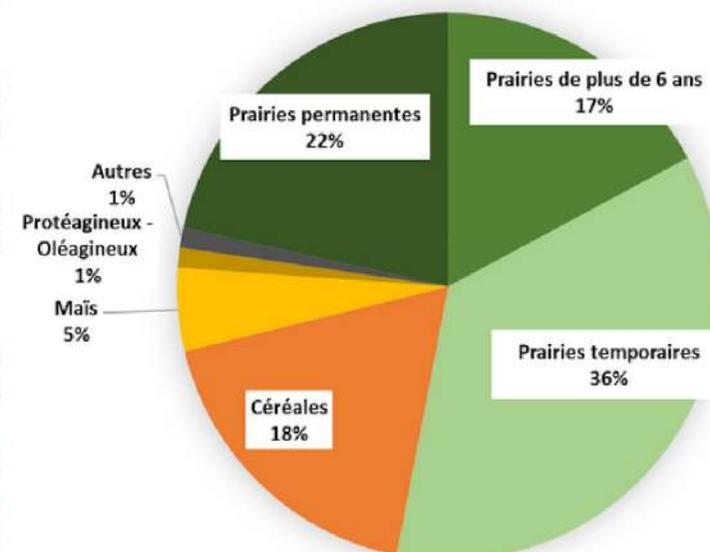
Les productions animales dominantes sont influencées par les régions naturelles :

- sur le Lévezou et le Ségala Réquistanais c'est la production ovine qui est la plus représentée et plus particulièrement les ovins laits. Ceci s'explique historiquement par la production de lait pour le Roquefort.
- sur le Ségala (partie médiane nord et aval du bassin) c'est la production de bovin qui va dominer avec des élevages laitiers et allaitants pour la partie médiane du bassin et une très grande majorité d'allaitants pour la partie aval : production du veau d'Aveyron et de broutard.

Le bassin versant du Vieur est classé depuis de nombreuses années en Zone vulnérable aux nitrates (ZVN) sur une grande partie de son territoire (qui a évolué au grès des différents programmes de la ZVN). De ce fait, c'est l'ensemble du bassin qui a fait l'objet de programmes de mises aux normes des bâtiments d'élevage. Globalement si la très grande majorité des exploitations sont aux normes certains points de vigilance sont à garder à l'esprit : exploitations sans repreneurs, diversifications des ateliers de productions... Les suivis qualitatifs menés mettent en évidence des teneurs en nitrates importantes, au-delà de la valorisation des effluents d'élevage, la fertilisation azotée minérale est à prendre en compte dans la gestion des pratiques culturales.

La géomorphologie et la pédologie confèrent à ce territoire une grande sensibilité naturelle à l'érosion des sols. Historiquement, l'aménagement du territoire avec le drainage des zones humides, l'arrachage des haies et l'intensification des parcelles a fortement accentué ce phénomène naturel qui aujourd'hui est de plus en plus marqué au regard des événements orageux encore plus violent. Les pratiques de travail du sol par le labour, d'agrandissement des parcelles et d'intensification des rotations entraînent des fortes érosions de plus en plus pénalisantes pour les milieux (ensablement des cours d'eau, pollutions) et pour l'agriculture (perte de sols fertiles). De même, que la gestion des haies basses typiques du Ségala (taille très contrainte) n'aidant pas ces éléments du paysage à jouer leur rôle antiérosif.

Assollement 2020 à l'échelle du bassin Vieur



Concernant les animaux d'élevage : Le bassin versant du Vieur totalise un cheptel d'environ 164 421 UGB . Soit une diminution de 7 % en 10 ans.

Territoire de
Polyculture
Elevage

70 % de la surface
du bassin est
couvert par des
surfaces déclarées
à la PAC

Les surfaces en
herbe
représentent 75 %
de la SAU

LES PRESSIONS ET USAGES DE LA RESSOURCE EN EAU



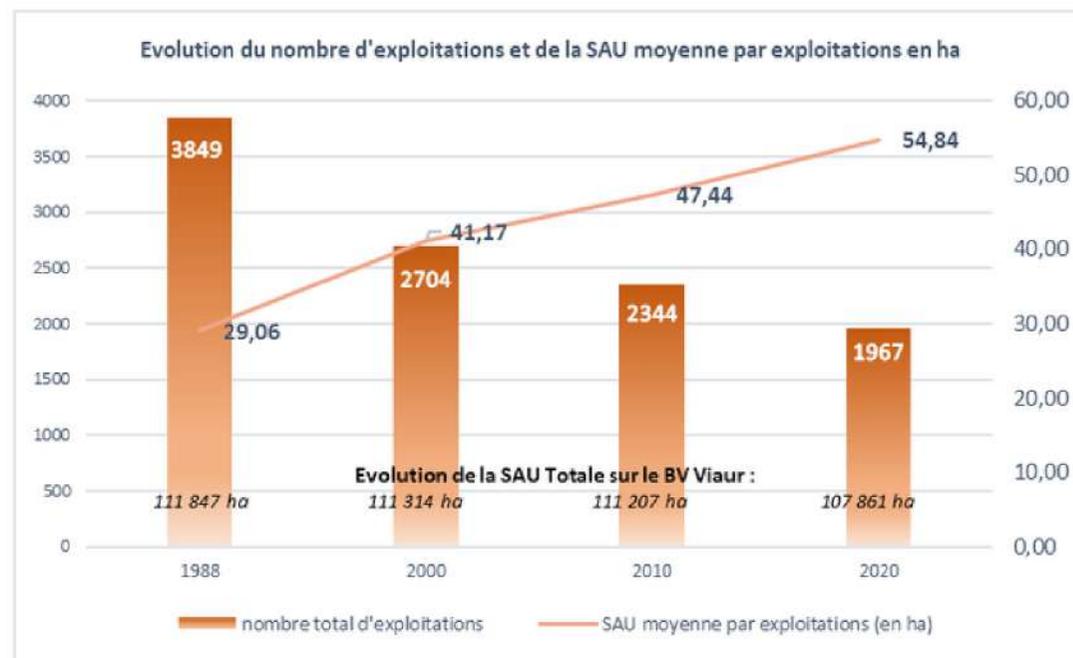
ACTIVITE AGRICOLE : TYPOLOGIE (Suite) et EVOLUTION DE L'ACTIVITE

Concernant l'utilisation des produits phytosanitaires à l'échelle du bassin versant, un risque émergent est apparu spécifiquement sur certaines masses d'eau du Ségala, secteur où l'agriculture y est la plus intensive du bassin versant.

Même si le territoire semble très herbager il ne faut pas en oublier sa vulnérabilité lié à la présence de très petits cours d'eau de tête de bassin (chevelu très dense). Ces cours d'eau qui sont les plus vulnérables prennent leurs sources sur les plateaux, secteurs les plus intensifs où les cultures de céréales, maïs sont présentes avec des rotations courtes voir pour certaines parcelles des monocultures. L'impact pour nos milieux est d'autant plus marqué par cette particularité d'où la nécessité de sensibiliser et informer sur des pratiques agricoles compatibles avec la préservation de nos milieux naturels.

Concernant l'évolution de l'agriculture :

- diminution de la surface agricole utile totale :
 - en 1988 : 111 847 hectares de SAU contre 107 861 hectares en 2020 (diminution de 3.56 %)
- diminution du nombre d'exploitation totale :
 - entre 1988 et 2020 : 3789 exploitations en 1988 contre 1967 en 2020 soit une diminution de 48 % du nombre d'exploitations agricoles en 32 ans
 - entre 2010 et 2020 : cette diminution est de 16 % ce qui correspond à la moyenne départementale mais reste inférieur à la moyenne nationale de 24 %.
- augmentation de la SAU moyenne par exploitation :
 - entre 1988 et 2020, on passe d'une SAU moyenne de 29 hectares à quasiment 55 hectares par exploitation +89 %
 - entre 2010 et 2020, on passe d'une SAU moyenne de 47 hectares à quasiment 55 hectares par exploitation +16 %



En 2020 :

1967 Exploitations agricoles (-377 exploitations en 10 ans)

SAU moyenne 55 hectares (+7 hectares en 10 ans)

LES PRESSIONS ET USAGES DE LA RESSOURCE EN EAU

LES USAGES QUANTITATIFS ET LA GESTION DES EAUX

Les grands volumes et "usages" sur le bassin versant du Viaur :

Il pleut en moyenne sur le bassin **1400 Mm³**.

Le **volume total annuel moyen transité aujourd'hui par le Viaur à Laguépie est d'environ 460 Mm³** (volume mesuré).

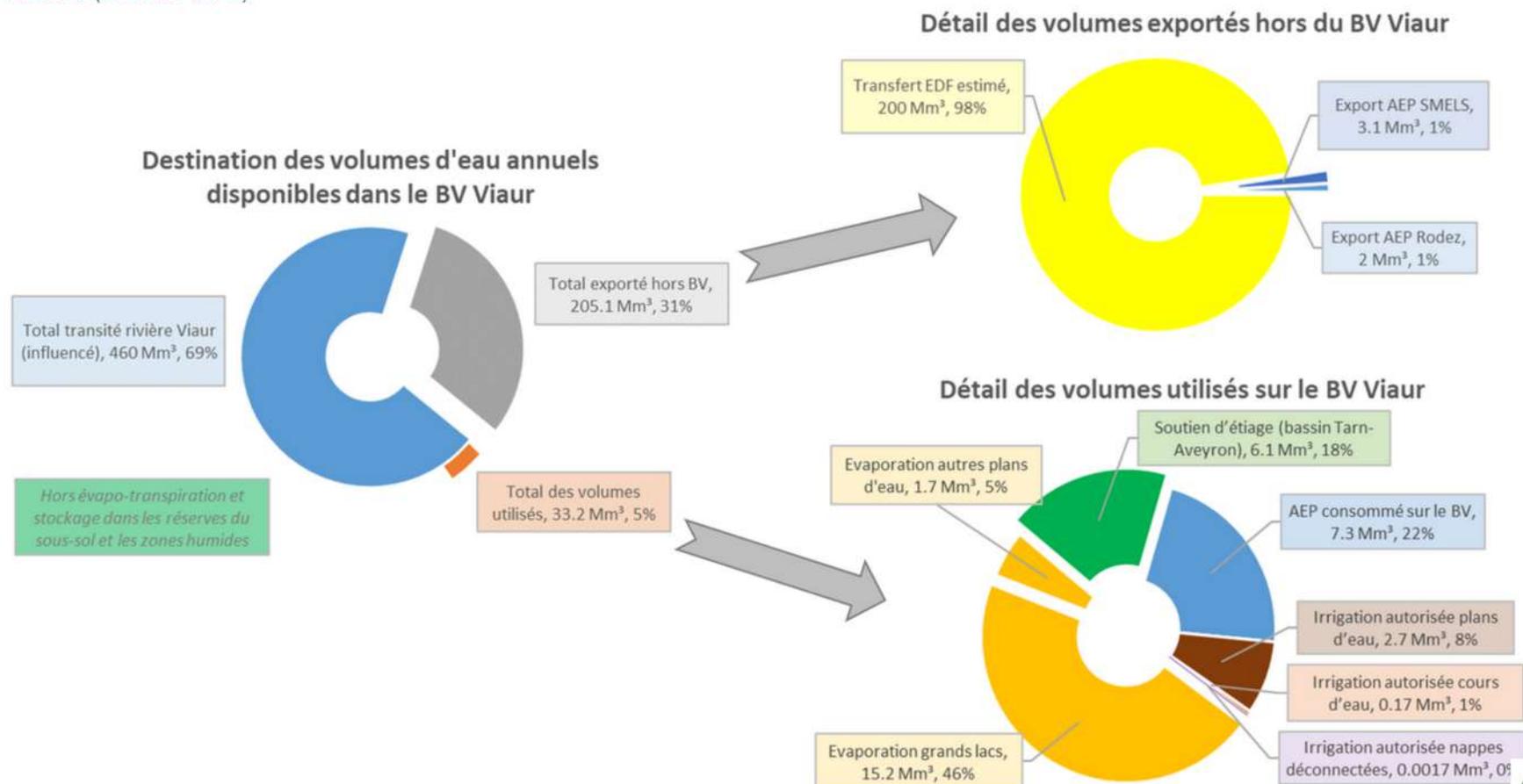
Le **volume exporté représenterait ainsi près d'un tiers du volume naturel du Viaur (volume naturel estimé 665 Mm³ : 460 + 205.1)**.

Une partie des eaux prélevées reviennent aux cours d'eau du bassin du Viaur (AEP après épuration de l'eau usée et irrigation non évapo-transpirée).

Les prélèvements agricoles réellement utilisés, depuis les plans d'eau, cours d'eau ou nappes, semblent bien inférieurs aux volumes autorisés, de l'ordre de -50% à -80%. On notera également que sur le bassin versant, une part importante des plans d'eau n'ont pas d'usage déclaré (environ 60 %).

Enjeux Eau Sanitaire
(eau potable et baignade) primordial

Transfert d'eau
entre bassins estimé
à 200 millions de m³



LES PRESSIONS ET USAGES DE LA RESSOURCE EN EAU

LES USAGES QUANTITATIFS ET LA GESTION DES EAUX

Impact des "petits" plans d'eau et retenues collinaires :

- 777 plans d'eau (hors retenues de barrages) sont recensés sur le bassin du Viaur, avec une densité plus importante sur les masses d'eau à l'Ouest du bassin (Lieux du Viaur, Lézert, Jaoul, Lizert).
- L'impact cumulé de ces ouvrages, difficile à appréhender à l'échelle d'une masse d'eau, a été étudié dans le cadre de l'étude « Impact Cumulé des Retenues sur les milieux Aquatiques » (ICRA), à l'échelle du bassin du Jaoul.

Cette étude fait suite à un appel à projet ouvert fin 2018 par l'OFB, dans le cadre duquel l'EPAGE Viaur a déposé une candidature en partenariat avec le SMBV2A, la Fédération Départementale de Pêche de l'Aveyron et le bureau d'études CEREG.

Menée de 2019 à 2022, cette étude a permis, au moyen d'un effort d'échantillonnage important et d'un investissement humain et matériel conséquent, d'approfondir les connaissances relatives à l'impact cumulé des retenues sur les compartiments « hydrologie » et « thermie ».

Les éléments techniques et scientifiques issus de ce travail ont vocation à être mis en application dans une optique d'aide à la décision et de scénarisation vis-à-vis des orientations de gestion validées collectivement. Ce travail est valorisé à l'échelle nationale dans le cadre de la réalisation de la mise à jour du guide méthodologique de l'OFB relatif à l'étude de l'impact cumulé des plans d'eau.

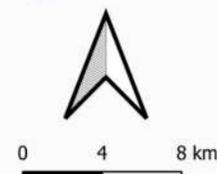
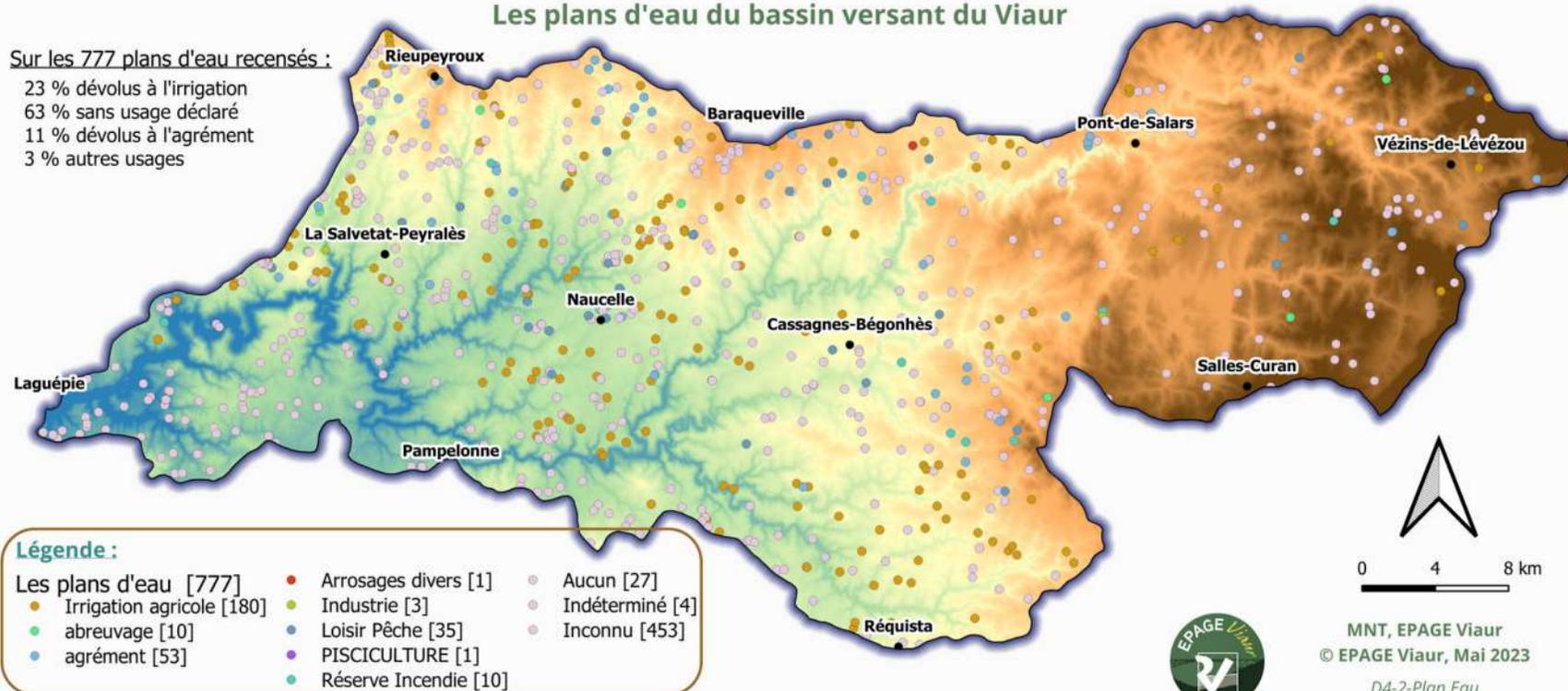
En complément : Atlas cartographique : cartes 39 à 42.

777 plans d'eau dont
24 % utilisés en
irrigation

Les plans d'eau du bassin versant du Viaur

Sur les 777 plans d'eau recensés :

- 23 % dévolus à l'irrigation
- 63 % sans usage déclaré
- 11 % dévolus à l'agrément
- 3 % autres usages



LES PRESSIONS ET USAGES DE LA RESSOURCE EN EAU

LES OUVRAGES TRANSVERSAUX

Les ouvrages de catégorie A : au sens du décret du 12 mai 2015 (*barrages dont la hauteur est supérieure ou égale à 20m et le produit de la hauteur au carré par le volume exposant ½ est supérieur ou égal à 1500*).

Sur le bassin du Viaur, 4 ouvrages entrent dans cette catégorie : le barrage de Thuriès (35,7 m), ainsi que les barrages de Pareloup (47,5m), de Pont de Salars (37m) et de Bage (28m). Ces trois derniers ouvrages font partir du complexe hydroélectrique du Pouget.

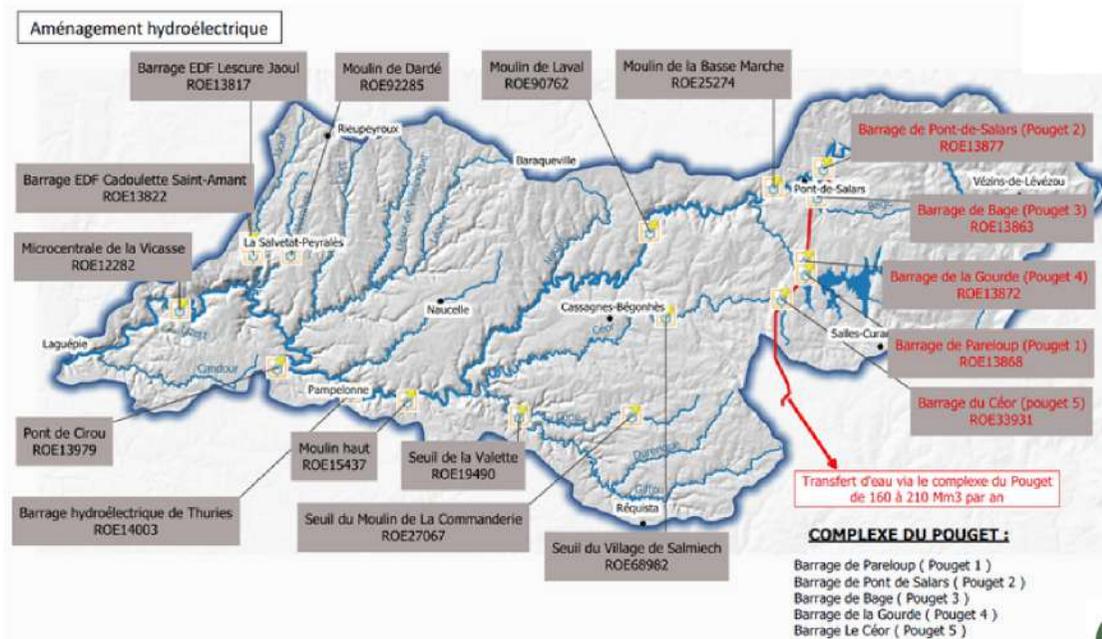
Ces grands ouvrages impactent significativement le fonctionnement des milieux aquatiques en aval, notamment le Viaur et le Vioulou. Ces impacts se traduisent au niveau des différents compartiments, au premier rang desquels la morphologie, la qualité physico-chimique et l'hydrologie et par extension, la biologie.

L'influence exercée par ces barrages, en plus du fractionnement des cours d'eau liée à l'implantation des ouvrages, est essentiellement liée à l'artificialisation de la dynamique hydrologique, qui se répercute à différentes échelle spatiales et temporelles :

- La faiblesse de débits réservés en aval pénalise les capacités de dilution des milieux et entraîne une plus grande sensibilité face aux pollutions. Ce constat se télescope avec le risque de restitution en aval des barrages d'eaux de fond présentant une qualité physico-chimique altérée, du fait d'une faible concentration d'oxygène dissous entraînant le relargage d'éléments comme l'azote ammoniacal par exemple.
- L'artificialisation des débits en aval perturbe à large échelle la dynamique sédimentaire des cours d'eau, du fait d'un déficit en charge grossière et d'une limitation des crues morphogènes entraînant un phénomène accru de colmatage des fonds par des éléments fins. Ce phénomène vient accentuer l'impact résiduel des vidanges des ouvrages de Pareloup et de Pont de Salars au cours de la décennie 1990, ayant entraîné le dépôts de grandes quantités de sédiments encore présents à l'heure actuelle.
- A l'échelle du faciès d'écoulement, cela se traduit par une homogénéisation des paramètres morphodynamiques à l'origine d'une uniformisation des faciès, préjudiciable en termes de disponibilité en habitats

Les débits réservés des grands ouvrages :

- o Thuriès : 1720 l/s (soit 1/10 ième)
- o Pont de Salars : 185 l/s (soit 1/20 ième) de juillet à septembre et 370 l/s d'octobre à juin
- o Pareloup : 160 l/s (soit 1/20 ième)
- o Bage : 34 l/s (soit 1/20 ième)



4 Ouvrages de catégorie A

Transfert a partir du complexe du Lévézou vers la rivière Tarn pour production d'énergie Hydroélectrique

LES PRESSIONS ET USAGES DE LA RESSOURCE EN EAU

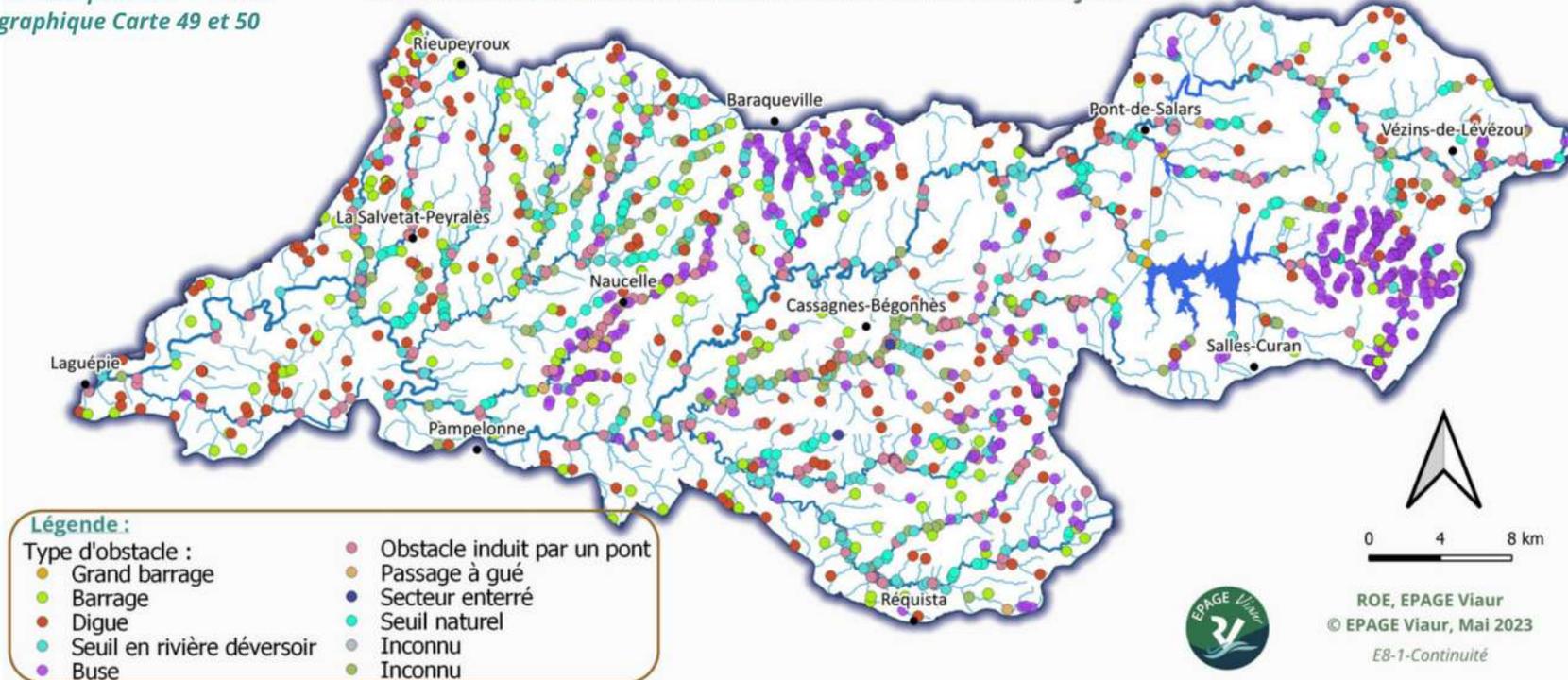
LES OUVRAGES TRANSVERSAUX

Grandes diversités d'obstacles à l'écoulement :

- 1904 obstacles à la continuité écologique sont recensés sur le bassin versant du Viaur. Un grand nombre d'entre eux sont des ouvrages "agricoles" (buses essentiellement). Leur recensement est réalisé dans le cadre des diagnostics de terrain qui à ce jour ne couvrent pas la totalité du bassin hydrographique.
- 216 ouvrages ont fait l'objet d'une analyse selon le protocole ICE dans le cadre du Référentiel des Obstacles à l'Écoulement.
- Ces ouvrages impactent la continuité écologique : continuité piscicole et transfert de matériaux solides.
- Très rarement utilisées, les chaussées sont majoritairement envasées ; on constate donc un réchauffement de la température ainsi qu'une dégradation de la qualité de l'eau.
- Certaines d'entre elles (notamment les retenues disposant d'un volume conséquent lié à la hauteur de la chaussée) ont un impact important sur la modification de la ligne d'eau, de la pente d'écoulement générant un changement de typologie de l'écoulement (eaux calmes).

Voir en complément : Atlas cartographique Carte 49 et 50

Les obstacles transversaux 1904 obstacles recensés à ce jour



1904 obstacles à la continuité écologique recensés



LES PRESSIONS ET USAGES DE LA RESSOURCE EN EAU



LES ACTIVITES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES

Sur le bassin versant du Viaur, les activités industrielles sont peu nombreuses.

On recense **14 établissements de type industriels classés ICPE soumis à autorisation** de type "industrie" sur le 32 que compte le territoire (les autres étant des ICPE élevage, carrière).

Les ICPE autorisées sont inspectées aux fréquences minimales suivantes :

- SOBEGAL : une fois par an
- USIBOIS, Société des mines de Jouac et RAGT Plateau Central : une fois tous les 3 ans
- Les autres : une fois tous les 7 ans

Les établissements soumis à autosurveillance des eaux de surface ou des eaux souterraines transmettent les résultats des contrôles régulièrement à l'inspection des installations classées.

Concernant SOBEGAL, un Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) est en en vigueur.

Concernant le commerce, l'artisanat et les petites entreprises :

Ces structures sont enregistrées dans le Répertoire des métiers qui est un registre public, tenu au niveau local dans chaque chambre de métiers et de l'artisanat et au niveau national par l'Institut national de la propriété industrielle (INPI). Y sont inscrits les entrepreneurs individuels et les sociétés qui n'emploient pas plus de dix salariés et qui exercent à titre principal ou secondaire une activité artisanale. L'immatriculation au répertoire des métiers ne dispense pas d'une immatriculation au Registre du Commerce et des sociétés (RCS) lorsque l'intéressé exerce en plus de son activité artisanale, une activité commerciale. Les données ci-dessous sont donc des données communales agrégées et issues de ces deux registres :

Sur le bassin versant du Viaur, le commerce représente 25 % des établissements du territoire soit 1047 établissements dont 158 consacrés à l'équipement et au soin de la personne ; 118 à la réparation et au transport, 92 établissements de vente en gros et 80 établissements de commerce d'alimentation.

La construction et le BTP est le second pôle d'activité du territoire avec 931 établissements. Cette filière traditionnelle s'est fortement développée au cours des 10 dernières années et a notamment su mettre au point certains savoir-faire spécifiques.

Le secteur des services et le secteur du transport et réparation complètent le tableau économique du territoire.

№	Nbre établissements	Effectif salarié
Alimentation	152	619
Travail des Métaux	98	1-258
Textile	25	142
Bois-et-Ameublement	84	442
Autres-fabrications	99	669
Bâtiment	931	2-757
Transport,-Réparation	476	1-457
Commerce	1-047	3-272
Energie-environnement-traitement	301	147
Industrie-agroalimentaire	108	888
Service	530	1-132
Hébergement,-restauration	284	593
Industrie-extractive	9	40
TOTAL-2011	4-144	13-416

Tableau-7 : nombre d'établissements enregistrés au RCS et Registre des Métiers du territoire

Remarque : Il est possible que certaines structures soient comptabilisées deux fois : une fois au titre du commerce et une fois au titre de l'artisanat. Ce double compte est marginal.

**32 ICPE soumises
au régime
d'autorisation**

**4144 établissements
enregistrés au
registre du
commerce et de
l'artisanat**

LES PRESSIONS ET USAGES DE LA RESSOURCE EN EAU

LES ACTIVITES TOURISTIQUES ET RECREATIVES

Le tourisme est principalement un tourisme estival, concentré autour des retenues de Pareloup et de Pont de Salars, et des points de baignades du Viaur. La pêche, la baignade et les loisirs nautiques sont des activités très développées sur les deux retenues de Pont de Salars et Pareloup.

Dans la basse vallée du Viaur, le tourisme est orienté vers la pêche, le canoë et les randonnées (GR des gorges du Viaur, circuits de petites randonnées dont certains sont praticables en VTT ou à cheval...).

Sur le bassin versant du Viaur on distingue deux offres touristiques différentes :

- Les grands lacs du Lévezou : sites bien organisés présentant une offre touristique valorisée et largement commercialisée. Les activités proposées sur les lacs du Lévezou sont multiples et de qualité :
 - Baignade : nombreuses plages aménagées et surveillées en saison
 - Pêche : haut lieu de pêche aux carnassiers
 - Bateau à voile et à moteur, aviron, pédalos, ski nautique, jet ski
- Les cours d'eau : beaucoup de cours d'eau du bassin sont jalonnés de sites plus intimes, moins connus mais fréquentés par la population locale.

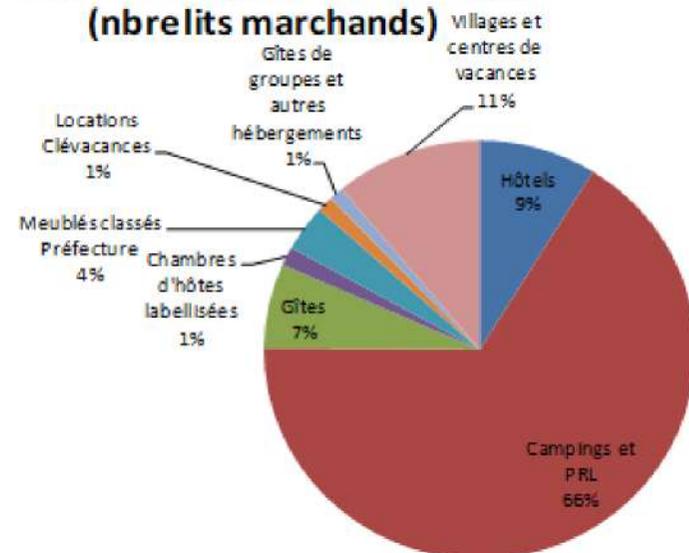
Les activités pratiquées sont essentiellement la baignade, la pêche et la randonnée. Le bassin versant du Viaur présentant une nature sauvage est largement parsemé de sentiers de randonnées de tous types (pédestre, VTT et équestre). Cette activité est très répandue sur le territoire.

La principe retombée économique sur le territoire est liée à l'hébergement. L'offre d'hébergements sur le bassin versant du Viaur se décompose de :

- 10 508 lits marchands
- 25 055 lits non marchands (résidences secondaires)

Soit un total sur le bassin versant de 35 563 lits

L'offre d'hébergement touristique (nbre lits marchands)



On dénombre :

10 508 lits marchands
25 055 lits non marchands (résidence secondaire)

LES PRINCIPALES PERSPECTIVES D'EVOLUTION



LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES USAGES DE L'EAU SUR LE BASSIN VERSANT DU VIAUR

Source : SAGE Viaur - Scénario tendanciel du territoire - EPAGE Viaur

Les usages quantitatifs de la ressource ainsi que ces perspectives d'évolutions mettent en évidence que :

→ **L'enjeu eau potable est très fort sur ce territoire.** Le SDAGE confirme cet enjeu en classant le Vioulou aval et le lac de Pareloup en Zone à Objectif plus Strict (orientation B24 du SAGE 2016-2021). Ce classement a été retenu au titre de l'importance de la population desservie. Ce secteur de prélèvement situé en aval immédiat du barrage de Pareloup et/ou dans la conduite d'amenée entre Pont de Salars et Pareloup doit être sécurisé quantitativement et qualitativement : il s'agit d'un **prélèvement stratégique autour duquel de nombreuses interconnexions se développent.**

→ **Les perspectives de croissance des besoins énergétiques,** le renforcement du recours à des énergies renouvelables et les besoins locaux exercent des tensions autour de cette ressource qui sont aujourd'hui traités dans le cadre de la « convention cadre en vue de la mobilisation des retenues hydroélectriques du Lézou à des fins multi usages ».

Les usines d'intérêt national (ce qui est le cas du complexe du Pouget) prennent de plus en plus d'importance. ceci pourrait avoir pour conséquence des tensions quantitatives de plus en plus importantes autour des grands lacs d'autant que le remplissage naturel de Pareloup nécessite plusieurs années, c'est pourquoi celui-ci est conditionné aux volumes transférés depuis l'ouvrage de Pont de Salars.

→ **Globalement la gestion quantitative sur le bassin versant du Viaur est un enjeu important renforcé par le changement climatique. Les pressions sont multiples (AEP, hydroélectricité, soutien étiage, agriculture, loisirs) et vont s'accroître.** Il serait donc important d'affiner la gestion quantitative sur ce territoire. Pour cela il est primordial de disposer d'outils de connaissance à l'échelle de chacun des sous bassin (stations hydrométriques) afin d'en affiner la gestion. C'est pourquoi, il serait nécessaire de décliner les valeurs du point nodal du SDAGE (situé à Laguépie) pour chaque sous bassin (définition de DOC) mais aussi d'engager une étude prospective non seulement à l'échelle du bassin versant du Viaur mais aussi plus largement à l'échelle du grand bassin Aveyron.

A noter que seul 143 km de cours d'eau sur les 2500 km soit 5,8 % des cours d'eau recensés sur le bassin versant du Viaur sont susceptibles d'être réalimentés par le soutien d'étiage à partir des grands ouvrages (ouvrages du Lézou et de Thuriès). La grande majorité de nos cours d'eau sont donc dépendants des capacités des sols à soutenir les débits en période d'étiage.

L'EPAGE Viaur a donc une responsabilité importante dans la mise en œuvre et l'accompagnement des solutions fondées sur la nature (SFN) qui contribueront à l'adaptation au changement climatique de notre territoire et à la préservation des usages de l'eau.



Enjeux quantitatif très fort : multiusage

Développement des Solutions fondées sur la Nature

Impact du changement climatique : réduction des débits d'étiage (-10 % par décennie) sur nos cours d'eau déjà fragilisés

LES PRINCIPALES PERSPECTIVES D'EVOLUTION



LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES USAGES DE L'EAU SUR LE BASSIN VERSANT DU VIAUR

Source : SAGE Viaur - Scénario tendanciel du territoire - EPAGE Viaur

Les usages ayant un impact qualitatif sur la ressource ainsi que les perspectives d'évolutions mettent en évidence que :

→ Globalement, le développement de l'urbanisation et plus largement des infrastructures et équipements ne devrait pas être très important sur le bassin versant du Viaur. Ponctuellement des impacts forts peuvent être mis en évidence. En effet même si la pression en valeur absolue n'est pas, comparativement à d'autres secteurs, très forte, son impact sur les cours d'eau de tête de bassin peut s'avérer problématique. Il est donc **important que dans les documents d'urbanisme, l'enjeu « eau et milieux naturels » soit correctement identifié**. La zone du Lévézou, secteur à enjeux sanitaire (AEP et Baignade) et biodiversité très fort, est parcourue par un grand nombre de petits cours d'eau d'une grande sensibilité. C'est pourquoi, ce territoire amont doit faire l'objet d'une attention particulière sur ces aspects qualitatifs. Par conséquent, l'assainissement dont la première étape est la mise en place d'une bonne gouvernance doit découler sur la mise en place d'une vraie stratégie d'amélioration des systèmes d'assainissement et de mutualisation des moyens pour en améliorer l'efficacité.

→ Concernant les usages industriels, globalement, l'impact sur les milieux aquatiques s'il existe devrait rester similaire à celui observé aujourd'hui soit un impact globalement peu significatif.

→ Concernant l'activité agricole qui est et qui restera la principale activité économique du territoire, les évolutions des exploitations seront essentiellement orientées vers **des pratiques entraînant la modification des assolements et le regroupement des troupeaux ce qui induit une intensification sur les plateaux**.

Cette orientation est certainement celle qui sera la plus courante mais aussi potentiellement la plus impactante pour le milieu naturel. Les organismes agricoles ont un rôle primordial à jouer dans l'avenir pour **accompagner son évolution et lui permettre de répondre non seulement aux règles en vigueur mais aussi aux attentes des consommateurs, tout en préservant le revenu, la qualité de vie des agriculteurs et leur environnement dont les milieux aquatiques**.

Les usages ayant un impact sur l'état fonctionnel et les espèces inféodées aux cours d'eau ainsi que les perspectives d'évolutions mettent en évidence que :

→ Concernant la continuité écologique, le recensement des ouvrages du bassin a été réalisé, soulignant le nombre d'ouvrages transversaux important mais relativement stable. Le classement récent au titre de l'article L. 214-17 du code de l'environnement a permis la reprise, l'amélioration des ouvrages de franchissement existants sur les secteurs classés au titre de la liste 2 (aval du Viaur et aval du Lézert).

Cependant, au vu du nombre important d'ouvrages, ce travail ne suffira pas à améliorer la continuité écologique ni le transport solide sur les cours d'eau du bassin c'est pourquoi un travail concernant "la petite" continuité est engagé dans le cadre du PPG du Viaur.

→ Concernant les impacts morphologiques, ils sont essentiellement localisés sur les têtes de bassin, les petits cours d'eau. La notion d'impacts cumulés à l'échelle d'un bassin versant (impact de diverses natures : drainage, recalibrage, stockage, prélèvements...) pourrait apporter un éclairage intéressant pour appréhender les mesures, actions à mettre en œuvre en fonction de la capacité de résilience des cours d'eau.

Au vu des évolutions pressenties concernant l'occupation des sols et l'agriculture notamment sur les plateaux, on peut aisément imaginer que ces pressions morphologiques seront plus importantes encore dans les années à venir.

→ Concernant les zones humides une certaine stabilité des surfaces de zone humide est espérée dans l'avenir

Le bassin versant du Viaur au caractère sauvage renferme des espèces rares et emblématiques. C'est pourquoi, il est indispensable d'acquiescer ou compléter les connaissances pour mieux appréhender les espèces, leurs besoins leur localisation, leur état de conservation leurs exigences biologiques et ainsi les protéger efficacement.

Enjeu Gestion des
Espaces très fort

Enjeu préservation
de la Truite Fario :
lien avec la qualité,
la température de
l'eau et la continuité
écologique

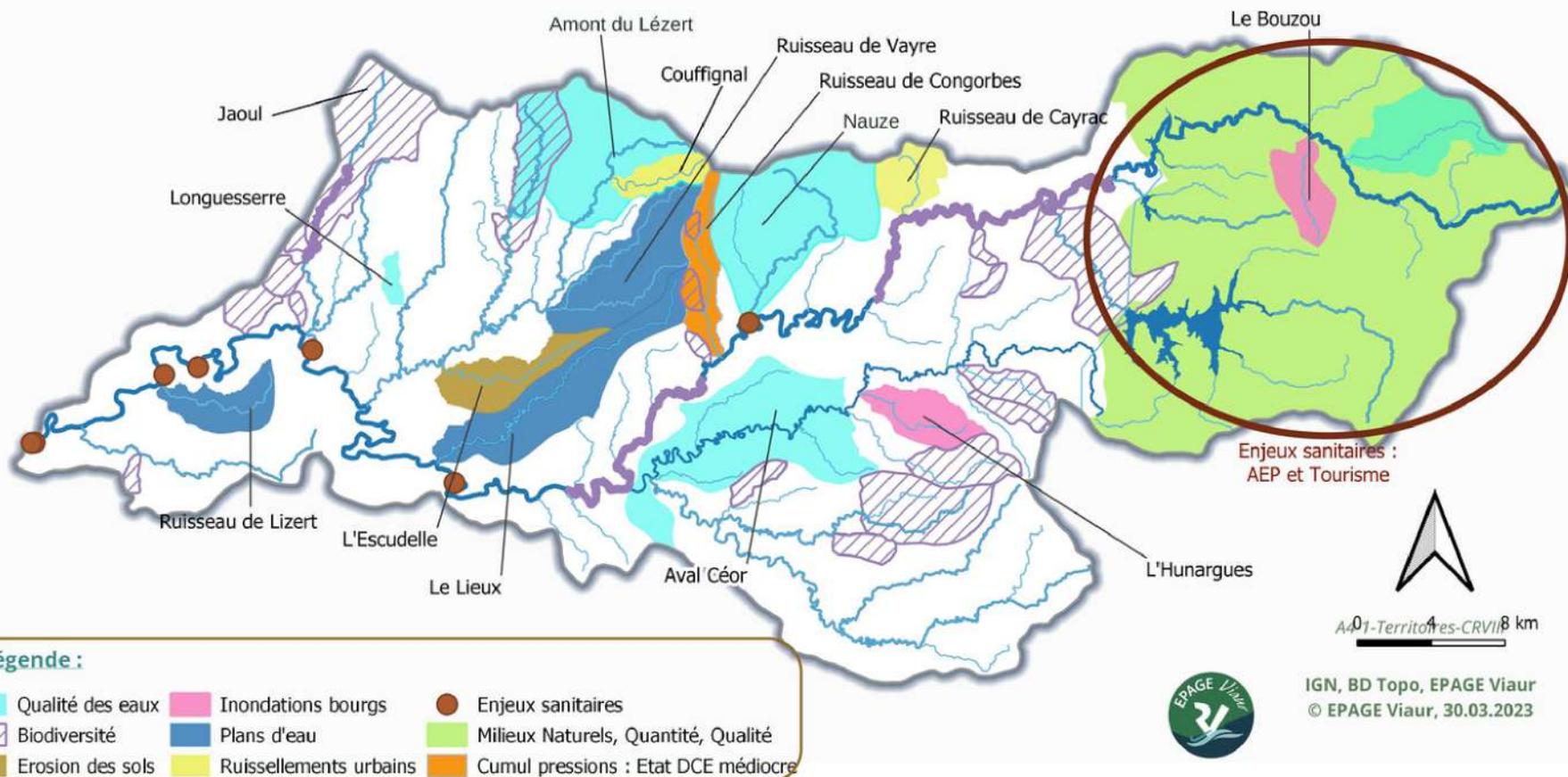


LA LOGIQUE D'ACTION DU CONTRAT DE RIVIERE VIAUR III

SYNTHESE DES DIAGNOSTICS, IDENTIFICATIONS DES PRESSIONS ET DES ENJEUX

A partir de l'identifications des pressions (DCE et diagnostic territorial), de la connaissance locale du territoire, de ses enjeux, sont identifiés sur la carte ci-dessous les territoires mis en avant dans le programme d'actions de ce troisième Contrat de Rivière Viaur.

Synthèse des pressions en lien avec les enjeux du territoire :



Territoires à enjeu très fort :

Lévézou

Petits bassins et Têtes des cours d'eau

LA LOGIQUE D'ACTION DU CONTRAT DE RIVIERE VIAUR III

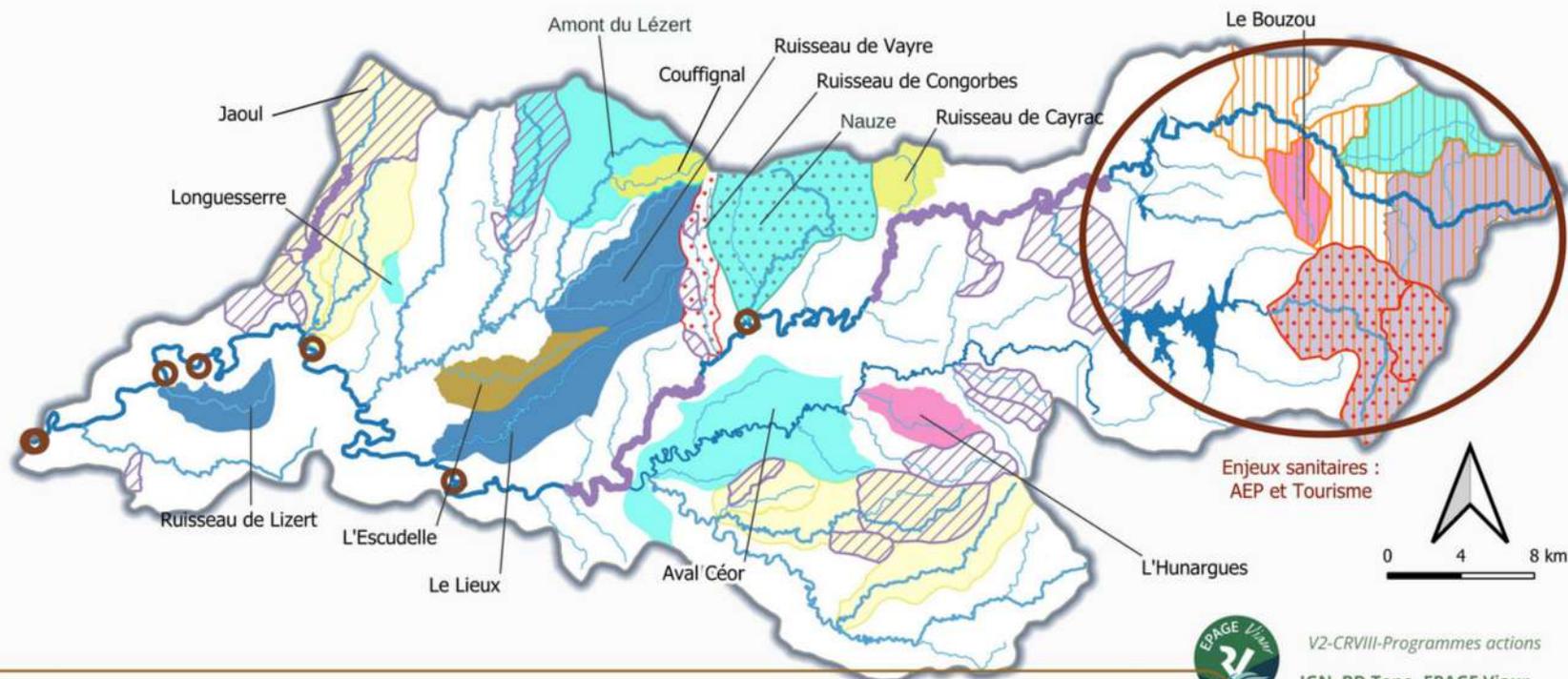
SYNTHESE DES DIAGNOSTICS, OPERATIONS PRIORITAIRES

Le Programme d'actions proposé s'appuie sur le diagnostic territorial, la connaissance locale du territoire, des pressions qui s'y exercent et les enjeux locaux (représenté sur la carte en page 14 du présent document) dans la continuité des objectifs identifiés dans le SAGE Viaur.

Ci-dessous sont identifiés les territoires prioritaires à traiter en fonction de thématiques précises.

Cependant ne sont pas ici représentées toutes les opérations qui sont déclinées dans le programme d'actions du Contrat de Rivière mais bien les actions prioritaires.

Synthèse des opérations ciblées présentées dans le programme d'actions :



Légende :

- | | | |
|--|--|---|
| Résorption rejets directs | Gestion des Plans d'eau (Volet C) | PAT Nauze-Congorbes (Volet B) |
| Bandes tampons | Mission EAU (Volet A) | PAT Vioulou amont - Douzes (Volet B) |
| PPG : Mise en défens (volet D) | Appel à Projet Zones humides (Volet D) | Qualité - Assainissement (Volet A et B) |
| Programme Escudelle : Erosion des sols (Volet B) | Continuité des PAT (Volet B) | |
| Inondations bourgs (Volet C) | Cône Durenque et Jaoul | |



V2-CRVIII-Programmes actions

IGN, BD Topo, EPAGE Viaur
© EPAGE Viaur, 30.03.2023

Déclinaison
des actions
programmées
dans le Contrat
de Rivière
Viaur III

Les grands enjeux du SAGE VIAUR :

LA LOGIQUE D'ACTION DU CONTRAT DE RIVIERE VIAUR III

Les objectifs des opérations proposées sur le bassin hydrographique du Viaur dans le cadre de ce nouveau Contrat de Rivière sont la déclinaison opérationnelle des enjeux identifiés dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin du Viaur issus d'un large processus de concertation locale complété par les éléments issus du diagnostic territorial.

Enjeu 1 :
Promouvoir une approche globale et concertée

ENJEU A :
Promouvoir une approche globale et concertée

Objectif A1 : Animer, Coordonner, Suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE et du CRV III
Objectif A2 : Développer des approches transversales

Enjeu 2 : Rétablir et/ou conserver le bon état écologique et chimique des masses d'eau

Enjeu B : Rétablir et/ou conserver le bon état écologique et chimique des masses d'eau

Objectif B1 : Développer, poursuivre l'acquisition de connaissances
Objectif B2 : Réduire les pollutions domestiques
Objectif B3 : Mettre en œuvre l'opération AGRI Viaur

Enjeu 3 : Instaurer une gestion équilibrée et durable de la ressource

ENJEU C : Instaurer une gestion équilibrée et durable de la ressource

Objectif C1 : Développer, poursuivre l'acquisition de connaissances
Objectif C2 : Assurer la satisfaction des usages tout en préservant la fonctionnalité des milieux
Objectif C3 : Prévenir le risque inondation

Enjeu 4 : Préservée ou restaurer les fonctionnalités des cours d'eau et zones humides et les potentialités biologiques des milieux aquatiques

ENJEU D : Préservée / restaurer les fonctionnalités des cours d'eau et zones humides et les potentialités biologiques des milieux aquatiques

Objectif D1 : Développer, poursuivre l'acquisition de connaissances
Objectif D2 : Préservée, restaurer la fonctionnalité des cours d'eau
Objectif D3 : Préservée, restaurer la fonctionnalité des zones humides et des espèces
Objectif D4 : Poursuivre et/ou engager des opérations de suivi, connaissance et préservation des espèces patrimoniales et ordinaires

ENJEU E : Valoriser, communiquer et sensibiliser

Objectif E1 : Valoriser le patrimoine lié aux rivières
Objectif E2 : Communiquer, Sensibiliser